

Le risque industriel dans la presse écrite de 1970 à 2010

Une étude dans la vallée du Rhône

Julien Auboussier, Eva-Marie Goepfert
et Isabelle Garcin-Marrou

Edition coordonnée par Caroline Kamaté

n° 2015-06

LA **Fondation pour une culture de sécurité industrielle** (Foncsi) est une Fondation de Recherche reconnue d'utilité publique par décret en date du 18 avril 2005. La Foncsi finance des projets de recherche autour des activités à risque et souhaite favoriser l'ouverture et le dialogue entre l'ensemble des acteurs (administrations, associations, collectivités, équipes de recherche, entreprises, organisations syndicales, *etc.*).

L'originalité de sa démarche repose sur l'interdisciplinarité de ses travaux, en France et à l'international, ainsi que sur sa volonté affirmée d'innover et d'anticiper les enjeux de demain.

La Foncsi s'est fixé quatre missions :

- ▷ Faire émerger les nouvelles idées et les pratiques innovantes
- ▷ Développer, soutenir et financer la recherche
- ▷ Contribuer à l'essor d'une communauté de recherche
- ▷ Rendre accessibles les connaissances à l'ensemble du public



La communauté autour de la sécurité industrielle est sur www.foncsi.org !

- ▷ Découvrez et téléchargez gratuitement l'ensemble des [publications](#) : Cahiers de la sécurité industrielle, Regards...
- ▷ Partagez des informations – appels à communications et propositions scientifiques, manifestations, offres d'emploi... – dans la rubrique [Communauté/RézoTons](#)
- ▷ Explorez la [carte des laboratoires et chercheurs](#), de toutes disciplines, investis dans la sécurité industrielle et développez votre réseau. Vous n'êtes pas référencés ? C'est tout simple, cliquez [ici](#) !
- ▷ Enfin, faites connaître vos idées, entrez dans la communauté et commentez les articles, proposez une Tribune...

Titre Le risque industriel dans la presse écrite de 1970 à 2010 : une étude dans la vallée du Rhône

Mots-clés risque, information, presse, concertation, pollution, catastrophe

Author Julien Auboussier, Eva-Marie Goepfert et Isabelle Garcin-Marrou

Date de publication juin 2015

Le travail présenté dans ce document fait partie d'un projet de recherche supervisé par Gwenola Le Naour, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Lyon et financé par la Foncsi dans le cadre de son programme « *Dynamiques de négociation et compromis* ». Caroline Kamaté en a coordonné l'édition.

A propos des auteurs

JULIEN AUBOUSSIER est maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Besançon Franche-Comté et membre du laboratoire de recherche **ELLIAD**. Ses travaux portent sur les discours médiatiques et les contre-discours, sur les mobilisations sociales dans les discours, sur l'espace public et les territoires locaux.

<http://elliadd.univ-fcomte.fr/fiches/AUBOUSSIERJulien>

EVA-MARIE GOEPFERT est maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université Lyon 2 et membre du laboratoire de recherche **ELICO**. Ses travaux portent sur la peopolisation et les représentations médiatiques du politique et des risques industriels.

<http://www.elico-recherche.eu/membres/eva-marie-goepfert-2?membres=eva-marie-goepfert-2>

ISABELLE GARCIN-MARROU est professeure en sciences de l'information et de la communication à l'Institut d'études politiques de Lyon. Elle dirige le laboratoire de recherche **ELICO**. Ses travaux portent sur les discours médiatiques, les identités de genre et les représentations médiatiques des territoires.

<http://www.elico-recherche.eu/membres/isabelle-garcin-marrou?membres=isabelle-garcin-marrou>

Pour citer ce document

Aboussier J., Goepfert E.-M. et Garcin-Marrou I. (2015). *Le risque industriel dans la presse écrite de 1970 à 2010 : une étude dans la vallée du Rhône*. Numéro 2015-06 de la collection *Les Cahiers de la sécurité industrielle*, Fondation pour une culture de sécurité industrielle, Toulouse, France. Gratuitement téléchargeable sur :

<http://www.foncsi.org/>.

Avant-propos

Ce Cahier de la sécurité industrielle présente le volet « analyse des médias » du projet de recherche mené par l'équipe de Gwenola Le Naour, de l'IEP Lyon dans le cadre du programme « *Dynamiques de négociation et compromis* » de la Foncsi. Il analyse le traitement de la question des risques industriels dans la Vallée du Rhône au prisme de la presse écrite locale et nationale de 1970 à 2010. Comment parle-t-on du risque industriel dans la presse écrite ? Comment la presse se saisit-elle de la thématique « concertation » ? La presse reflète-t elle/oriente-t-elle les conflits/compromis liés à la présence de l'industrie à risque ? En choisissant leur angle de traitement des questions liées aux risques industriels, les journaux pèsent-ils sur le débat public et jouent-ils sur la configuration des discussions entre les différents acteurs ?

C'est à ces questions que ce Cahier de la sécurité industrielle tente de répondre, par l'analyse quantitative et qualitative de plus de 600 articles de presse et documents d'archives.

La présence historique et particulièrement dense de l'industrie pétrochimique dans la région Rhône-Alpes a, depuis longtemps, fait de la prévention des risques industriels dans cette région un enjeu de préoccupation important. L'équipe de Gwenola Le Naour réalise une recherche pluridisciplinaire croisant sciences politiques et sciences de l'information et de la communication. Le projet consiste en une analyse comparée des formes de conflits et de compromis autour de la présence de l'industrie à risque sur deux sites : Pont-de-Claix (Isère) et Saint-Fons (Rhône) sur une période allant des années 1970 à 2010. Les chercheurs étudient les configurations d'acteurs concernés par les risques et impliqués dans leur gestion, leur évolution dans le temps, ainsi que les différentes instances de travail collectif et de concertation sur le risque qui se sont mises en place. L'enjeu de la recherche, en s'intéressant particulièrement aux médias et à la faible participation de certains acteurs à la concertation, est de comprendre pourquoi des conflits accèdent à des compromis quand d'autres n'y parviennent pas, et de décrypter les liens entre questions industrielles et représentations médiatiques et sociales. Cette analyse vise, in fine, à proposer des recommandations pour améliorer la conduite des dispositifs actuels de concertation sur les risques industriels afin de faciliter la construction d'accords et donc le « vivre ensemble » sur un territoire à risque.

Toulouse, le 14 janvier 2015
Caroline Kamaté, Foncsi

Table des matières

Introduction	1
Médiatisation du risque et méthode d'étude	3
1 L'inscription du risque à l'agenda	5
1.1 La médiatisation : passage obligé pour la mise à l'agenda d'un problème public? . . .	5
1.2 Le risque : une réalité médiatique?	6
2 Risque, territoire et temporalité : méthodologie de constitution du corpus	7
2.1 Le territoire : le couloir de la chimie	7
2.2 Le corpus : la presse rhônalpine comme principal locuteur	7
3 Les thématiques clés : méthodologie de traitement du corpus et premières données	11
3.1 Des thématiques hétérogènes	11
3.2 Identification des thématiques couvrant la période d'analyse	13
3.3 Analyse chronologique de l'évolution des thématiques	14
3.4 Étude qualitative de dossiers spécifiques	15
Évolution des thématiques dans la presse des années 70 à 2010	17
4 Évolution des thématiques dans la presse de 1970 à 2010 : analyse quantitative	19
4.1 Évolution des thématiques sur toute la période étudiée	19
4.2 Focus sur les années 70	22
4.3 Focus sur les années 80	23
4.4 Focus sur les années 90-2000	25
5 Évolution des thématiques dans la presse de 1970 à 2010 : analyse qualitative	29
5.1 Les années 1970 ou quand le risque n'existe pas	29
5.1.1 Le rejet accidentel d'acroléine dans le Rhône : pourquoi ce dossier? . . .	30
5.1.2 Les faits et leur analyse	30
5.1.3 Conclusion	34
5.2 Les années 1980 : naissance du risque et d'un territoire à risque	34
5.2.1 Un scénario-fiction qui construit le risque et un territoire à risque.	34
5.2.2 Un territoire à risques cartographié	35
5.2.3 Un enchaînement de catastrophes (1984-1987)	37
5.2.4 Conclusion : le risque, un concept inachevé dans les années 1980	39
5.3 Les années 1990 : l'ère de communication sur le risque	40
5.3.1 La gestion du risque et son traitement médiatique pédagogique	42
5.3.2 Les opérations de communication	45
5.3.3 Conclusion	46

5.4	Les années 2000 : l'ère de la concertation ?	48
5.4.1	La faible médiatisation des CLIC	49
5.4.2	Quand la presse parle des CLIC	54
5.4.3	En conclusion, un parcours inachevé jusqu'à la concertation	56
A	Cadre théorique de l'étude	61
	Bibliographie	63

Introduction

Quelle visibilité la presse écrite offre-t-elle à la question du risque depuis les années 70 ? Dans quelle mesure a-t-elle participé à faire du risque une préoccupation appelant une intervention publique ? La période envisagée, de 1970 à 2010, très large, fait apparaître des évolutions au cours du temps. C'est que :

“ *l'histoire des problèmes publics est souvent fertile en éclipses et en rebondissements. Nombre d'entre eux suivent une trajectoire sinueuse, jalonnée d'inscriptions et de réinscriptions sur l'agenda politique, de redéfinitions et de reformulations [Barthe 2003, p.475].* ”

C'est cette histoire du risque industriel qu'il s'agit de reconstruire en nous attachant aux processus de mise à l'agenda de la question du risque. Ceci nécessite au préalable de présenter le cadre théorique et les hypothèses¹ qui sous-tendent notre étude, guident notre méthodologie et, de fait, structurent ce cahier.

Risque, territoire à risque, comment les appréhende-t-on ?

Ce projet de recherche est interdisciplinaire, à la croisée de la science politique et des sciences de l'information et de la communication, autour d'un cadre commun : le **constructivisme**.

Le constructivisme

Définition

Issu des travaux de la sociologie, et en particulier de l'ouvrage de Peter L. Berger et Thomas Luckmann, *The Social Construction of Reality* (1966), le constructivisme postule que la réalité sociale et les phénomènes sociaux sont « construits » par des discours, des pratiques et des représentations [Peter L. Berger et Luckmann 1966]. Dans notre recherche, le paradigme constructiviste invite à penser les questions de risques industriels comme étant construites à la fois par les discours médiatiques et par les acteurs.

Dans cette étude, le cadre constructiviste signifie que l'on adopte une approche consistant à observer les constructions sociales de sens, construction de sens par les acteurs, mais aussi par les médias. Or, un problème classiquement soulevé par cette approche est le biais qui existe entre la « réalité » et sa « narration » par les médias. Il importe donc de toujours tenir compte de la réalité des acteurs et des problèmes.

À partir d'analyses quantitatives et qualitatives, l'étude présentée dans ce cahier s'intéresse à la façon dont le risque industriel est construit dans la presse écrite des années 60-70 jusqu'à 2010. L'observation de la construction médiatique du risque envisage donc sa définition et sa représentation, mais aussi son rapport au territoire.

Plutôt que de prendre en compte uniquement une définition objective du risque – celle des autorités publiques – définition que les médias et leur public conduiraient à déstabiliser, nous partons du principe que des acteurs variés participent à définir le risque.

Une définition plurielle du risque

Point clé

L'approche constructiviste pour laquelle nous avons opté, part du principe que la définition du risque est plurielle au sens où elle résulte de son objectivation par les experts et les autorités publiques (définition du risque que l'on pourrait qualifier de technique) et de ses représentations sociales et subjectives.

Nous considérons donc que les études de dangers, par exemple, ne sont pas plus légitimes pour définir le risque que des articles journalistiques, le site web d'une association ou bien une manifestation scientifique sur les risques.

¹ Pour en savoir plus, une présentation plus détaillée du cadre théorique de l'étude est donnée en annexe A.

Comment un territoire industriel devient-il un territoire à risque ? Pour saisir la complexité du territoire industriel à risque, nous considérons quatre éléments principaux qui concourent à le définir :

- ▷ l'activité industrielle ;
- ▷ la loi ;
- ▷ les enjeux de pouvoir et de savoir ;
- ▷ les représentations sociales et médiatiques.

Question et hypothèse de départ

Le questionnement principal qui alimente cette recherche est :

Le risque dans les médias

Point clé

Comment, dans les discours médiatiques, le risque prend-il forme dans son rapport à un territoire donné et dans sa relation aux acteurs qui participent à sa définition, à sa maîtrise et qui le côtoient au quotidien ?

Un tel questionnement postule (ou « postulait » serait-il plus juste de dire) que le risque existe dans les médias, que ces derniers l'intègrent puis le racontent. Cependant, parle-t-on du risque dans les médias ? Nous posons l'hypothèse que les discours de presse peuvent, ou ont pu par le passé, ignorer (ou rejeter) le terme et ses problématiques : le territoire industriel et ses manifestations parfois violentes sont mis en discours sans recourir à la question du risque. Si le risque n'existe que mis en discours, et si certains discours l'ignorent, il n'est donc pas possible de chercher le risque comme objet de discours a priori. Pour le trouver, il nous faudra donc nous en défaire afin de comprendre comment la notion de risque émerge dans des discours médiatiques à propos d'installations industrielles et de leurs manifestations. Laisser le risque pour mieux y revenir donc.

Structure du cahier

Ce cahier se divise en deux grandes parties. La première est axée sur la médiatisation du risque et la méthode d'étude :

- ▷ le premier chapitre s'attache aux processus de mise en agenda de la question du risque (*cf.* chapitre 1).
- ▷ le deuxième chapitre présente la méthodologie de constitution du corpus étudié (*cf.* chapitre 2).
- ▷ et le troisième chapitre, méthodologique également, expose les méthodes de traitement du corpus utilisées pour les analyses quantitatives et qualitatives (*cf.* chapitre 3).

Le cahier, dans sa deuxième partie, présente les résultats de l'étude :

- ▷ les résultats de l'analyse quantitative, l'évolution des thématiques de 1970 à 2010, sont exposés dans le chapitre 4.
- ▷ et le dernier chapitre livre l'analyse qualitative réalisée (*cf.* chapitre 5).

Les conclusions issues de ce travail d'analyse sont présentées en fin de cahier.

Première partie

**Médiatisation du risque et
méthode d'étude**

L'inscription du risque à l'agenda

La construction médiatique du risque implique sa mise en visibilité, son inscription à l'agenda et, finalement, sa transformation en un problème public.

1.1 La médiatisation : passage obligé pour la mise à l'agenda d'un problème public ?

En le rendant saillant, les médias peuvent attirer l'attention collective sur un phénomène perçu comme problématique et, ce faisant, appeler une réponse des acteurs en jeu. Dès lors, en contribuant à sa visibilité publique, ils participent à la configuration du problème public défini classiquement comme un processus par lequel un état de fait devient un enjeu de réflexion, de protestation et une cible pour l'action publique [Gusfield 2003, p.71]. Certains groupes sociaux font de la médiatisation un passage obligé, notamment lors de mobilisations collectives. L'idée est que les médias sont les principaux gestionnaires de l'agenda. À ce titre,

“ les signes médiatisés du conflit sont souvent aussi importants que l'ampleur de la mobilisation [Mélé 2009, p17]. ”

Or, d'une part, il existe des processus « silencieux » de mise à l'agenda au cours desquels la controverse publique et la médiatisation sont faibles ou même inexistantes et les actions visibles limitées [Garraud 1990]. Le rôle moteur peut revenir aux autorités publiques, à des structures d'expertise... D'autre part, accorder aux médias un monopole quant à la mise à l'agenda des problèmes publics revient à faire du discours médiatique un discours autonome coupé des discours (et des acteurs) sociaux disponibles¹.

Agenda setting

Définition

Définie par McCombs et Shaw (1972), la théorie de l'agenda-setting établit la relation entre l'importance que les médias accordent à certains sujets et la perception que le public a de l'importance de ces sujets. Selon cette théorie, les médias concentrent l'attention du public sur quelques thèmes-clés et, ce faisant, détournent son attention d'autres thèmes.

C'est pour cette raison que, chez la majorité des chercheurs, la théorie de l'**agenda-setting** a laissé la place à celle de l'**agenda building** abordée comme :

“ un processus collectif d'élaboration d'un agenda impliquant une certaine réciprocité entre les médias, les décideurs et le public [Charon 1995, p.79]. ”

La difficulté est naturellement d'évaluer « la part » des médias dans « la production publique des visibilités » [Barthe et Lemieux 1998, p.19]. Bref, il convient surtout de ne pas limiter le conflit à sa consistance médiatique.

¹ Le discours des médias ne peut être considéré comme autonome tant il est nourri par des discours (et des acteurs) primaires. Il ne doit pas, non plus, être considéré comme un simple discours de reprise puisqu'il se définit par des conditions spécifiques de production ; il y a une circulation du sens dans le cadre de rapports sociaux déterminés.

1.2 Le risque : une réalité médiatique ?

Remarquons que la majorité des études relatives à la configuration des problèmes publics s'attachent à des mobilisations « réussies », autrement dit à des situations dans lesquelles le problème est parvenu à une visibilité suffisante pour être pris en compte par un nombre plus ou moins important d'acteurs. Or, les dispositifs de mise en visibilité (scène médiatique, scène parlementaire, *etc.*) sont avant tout des dispositifs coercitifs de sélection des problèmes. Ainsi, au cœur de la problématique ville/industrie, le risque industriel ne s'impose pas comme problème public dès les années 1970. Dès lors, l'analyse se transforme et implique de comprendre les conditions du « confinement » [Chabbal 2005, p.169-195] de la question (contexte économique et politique, irréversibilité du problème ville/industrie, état du discours social...).

Au regard de la logique événementielle qui prévaut largement dans les discours médiatiques, le risque pose problème. Le risque n'est pas événement, il est menace de l'événement. Il est l'événement virtuel, non réalisé mais redouté. À ce titre, l'accident, ou mieux, la catastrophe comme **idéal-type de l'événement médiatique**, ne relève finalement plus, à proprement parler, du risque.

Idéal-type

Définition

L'idéal-type est, selon Max Weber, une construction intellectuelle qui fonctionne comme modèle pour saisir les relations entre des phénomènes, leur causalité et leur signification. En tant que construction intellectuelle, l'idéal-type est un outil pour catégoriser le monde qui nous entoure.

Cependant, si la catastrophe, ou l'accident, relève bien de la problématique du risque, c'est qu'elle induit, par son surgissement, la possibilité de sa reproduction, ici ou ailleurs. C'est en ce sens que l'accident interroge à la fois :

- ▷ le passé (celui des responsabilités),
- ▷ le présent (des effets)
- ▷ et l'avenir (de l'angoisse et des décisions publiques).

“ *Le risque (...) est une catastrophe « hypothétique », vrai-faux événement privé de l'essentiel (sa matérialisation), bref, une pure représentation [Coanus et al. 1999, p.358].* ”

Puisque le risque, de lui-même, ne fait pas événement, le travail consiste à identifier les « occasionnalités événementielles » [Delforce 2004, p.111-124] qui en permettent l'évocation et lui offrent une consistance dans l'espace médiatique. Autrement dit, qu'est-ce qui fait que l'on parle des risques industriels dans la presse ? Texte de loi, nouvelle réglementation, incident, catastrophe (ici ou ailleurs), manifestation, réunion, aménagement urbain (type révision du POS²), affichage du risque (cartographie), cérémonie du souvenir (commémoration d'un accident)... La notion d'occasionnalité rend compte des effets produits par différents types d'événements sur la médiatisation d'une même thématique dont on s'attendrait pourtant à ce qu'elle mobilise invariablement les mêmes discours sociaux concurrents. L'on peut, en effet, imaginer que chaque type d'occasionnalité appelle un genre de discours spécifique, encourage la référence à un certain type d'intervenants, *etc.* Les occasionnalités sont dépendantes de la conjoncture, de l'actualité, de « l'air du temps ». Une conjoncture peut être plus ou moins favorable au déploiement d'un problème public. À ce titre, la perspective territoriale incite à prêter une attention particulière à la porosité des agendas locaux, nationaux voire internationaux. En quoi une catastrophe à l'autre bout du monde peut-elle bousculer l'agenda local ?

² Plan d'occupation des sols.

Risque, territoire et temporalité : méthodologie de constitution du corpus

Se défaire du risque et le regarder se construire dans les discours médiatiques impose de détourner son regard et de définir le périmètre de l'étude. Nous le tournons alors vers le territoire, le territoire des installations industrielles susceptibles de créer du risque, un territoire à l'origine de la constitution du corpus d'analyse.

2.1 Le territoire : le couloir de la chimie

“ La gestion des risques ne mobilise pas seulement les échelons les plus centraux, les plus « surplombants » ou les plus transversaux de la société, mais aussi des acteurs réputés plus périphériques – élus locaux, industriels, associations, simples riverains des sources de danger, qui, tous participent, voir « coproduisent » la situation de risque [Coanus 2010, p. XVII]. ”

La définition du territoire structure notre corpus. Elle est son premier critère de constitution. Le projet de recherche annonçait d'ailleurs cette focale réglée sur les discours médiatiques portant sur l'environnement industriel de deux territoires : Saint-Fons (69) et Pont-de-Claix (38). Cependant, le découpage institutionnel, par commune, du département et de la Région ne tient pas face à la réalité de la médiatisation du risque industriel. Ainsi, pour ne pas forcer un découpage exogène, nous avons fait le choix d'envisager le territoire qu'est la région Rhône-Alpes avec un intérêt plus spécifique pour le territoire industriel qu'est le « couloir de la chimie ».

2.2 Le corpus : la presse rhônalpine comme principal locuteur

Les médias et le territoire s'articulent de façon double.

	Médias territoriaux	Médias nationaux
Objet territorial	Le média territorial parle d'un objet relatif à son propre territoire	Le média national médiatise un objet relatif à un territoire donné qui n'est pas le sien, mais qu'il englobe
Objet général	Le média territorial traite d'un objet dont les enjeux dépassent ceux de son territoire	Le média national traite d'un objet dont les enjeux sont assimilables à une multiplicité de territoires qu'il englobe

TAB. 2.1 – Articulations du média et du territoire

Parce qu'elle ne faisait pas sens dans une analyse de la médiatisation du risque territorialisé, nous avons éliminé la dernière situation (média national – objet général) et avons commencé notre travail

de constitution d'un corpus d'analyse recouvrant les trois autres situations d'articulation entre territoire et médias.

Notre corpus a été constitué grâce aux revues de presse municipales, régionales, des archives municipales de Lyon et des collections de presse des bibliothèques municipales puis grâce aux bases de données *Europresse* (à partir de 1993) et *Factiva* (années 2000). Nous nous sommes limités aux articles de presse écrite à propos du risque industriel sur le territoire de la région Rhône-Alpes et, plus précisément sur le territoire du « couloir de la chimie » ; nous avons exclu la radio et la télévision qui auraient demandé un temps beaucoup plus important de constitution et d'analyse de corpus¹.

Volume du corpus

Point clé

Le corpus de presse écrite ainsi constitué est composé de 657 articles ou dossiers² et de 29 titres de presse. Ces articles dont un tiers couvrent plusieurs pages, représentent plus d'un millier de pages.

Le rapport au territoire de notre corpus est double disions-nous. Mais la territorialité (ou territorialisation) de l'objet médiatique va de pair avec celle du média qui parle. Ainsi, l'objet relatif à un territoire donné intéresse plus la presse de ce même territoire³. Observer la médiatisation du risque occasionné par les installations industrielles du « couloir de la chimie » et de la région Rhône-Alpes, c'est observer, dans une très large mesure, la presse rhônalpine.

	Effectifs	Fréquence
Presse régionale	482	73,4%
Presse nationale édition régionale	111	16,9%
Presse nationale	64	9,7%
Total	657	

TAB. 2.2 – La territorialité de la presse écrite

Ces résultats témoignent de la forte présence discursive de la presse écrite locale sur la période d'analyse. Le tableau suivant 2.3 détaille les titres de presse du corpus.

¹ Dans le temps de constitution du corpus, une décision a dû être prise devant le volume des discours médiatiques qui rendaient impossible une analyse exhaustive dans le temps disponible pour l'analyse de presse. Chaque média demande sa propre méthode d'analyse et il n'est pas possible d'analyser le reportage audio-visuel d'un journal télévisé de la même manière qu'un article de presse écrite... Le temps court de l'étude et l'intérêt de réaliser, sur une période longue, des analyses qualitatives fines des discours médiatiques à propos du risque territorialisé industriel, ont donc imposé de restreindre le type de média analysé.

² Nous séparons les articles d'un même titre de presse parus le même jour uniquement quand ceux-ci sont séparés par le journal (rubricage différent, mise à distance dans la structure du journal, etc.)

³ Nous verrons, lors de l'analyse de la pollution du Rhône qui fait suite à un rejet d'acroléine en juillet 1976, que la presse nationale tend à déterritorialiser l'objet traité, le ramenant à des enjeux nationaux ou du moins généraux.

Titre	Effectifs	Fréquence	Titre	Effectifs	Fréquence
Le Progrès	373	56,8%	Le Tout Lyon	5	0,8%
Lyon Figaro	54	8,2%	Le Dauphiné Libéré	4	0,6%
Lyon Matin	39	5,9%	L'Humanité	4	0,6%
Le Figaro	31	4,7%	Les Échos	3	0,5%
Lyon Libération	21	3,2%	20 minutes	2	0,3%
Le Monde Rhône-Alpes	20	3,0%	La Vie Lyonnaise	2	0,3%
Dernière Heure Lyonnaise	16	2,4%	Lyon Mag	2	0,3%
L'Humanité Rhône-Alpes	16	2,4%	Atout Rhône	1	0,2%
Libération	13	2,0%	Entreprises Rhône-Alpes	1	0,2%
Lyon Capital	11	1,7%	La Gazette des Communes	1	0,2%
L'Écho Liberté	9	1,4%	Ça M'intéresse	1	0,2%
Le Journal	7	1,1%	Journal de l'Environnement	1	0,2%
Le Monde	7	1,1%	La Croix	1	0,2%
L'Express Rhône-Alpes	6	0,9%	Le Point	1	0,2%
Courly Infos	5	0,8%	Total	657	

TAB. 2.3 – Les titres de presse

On le voit clairement sur le tableau 2.3, cette sur-représentation de la presse régionale est aussi celle du *Progrès*. En effet, plus de 50% des articles ou dossiers analysés sont parus dans ce journal. Ceci est dû au fait que la période d'analyse de quarante années dépasse le temps d'existence de la plupart des titres régionaux. À l'exception du *Progrès*, aucun titre local n'est paru assez longtemps pour couvrir toute la période d'investigation.

- ▷ *Le Progrès*(1863 - ...)
- ▷ *L'Écho Liberté* (1949-1977)
- ▷ *Dernière Heure Lyonnaise* (1955-1980)
- ▷ *Le Journal* (1977-1987)
- ▷ *L'Humanité Rhône-Alpes* (1978-1993)
- ▷ *Lyon-Matin* (1980-1993)⁴
- ▷ *Le Monde Rhône-Alpes* (1986-1996)
- ▷ *Lyon Libération* (1986-1992)
- ▷ *Lyon Figaro* (1986-2006)
- ▷ *Lyon Capital* (1994-...)
- ▷ *Lyon Mag'* (1995-2009)

Ainsi, la représentation médiatique du risque industriel dans le territoire du « couloir de la chimie » est donc tributaire, pour une large part, des discours médiatiques du *Progrès*.

⁴ Si le titre perdure jusqu'en 2007, il fusionne en 1993 avec *Le Progrès* et ne se différencie plus que par la mise en page de sa Une. Nous cessons alors de le considérer à partir de cette date.

Les thématiques clés : méthodologie de traitement du corpus et premières données

3.1 Des thématiques hétérogènes

Pour apprivoiser notre corpus volumineux, une première analyse quantitative a été réalisée à l'aide du logiciel de base de données Modalisa¹, à partir de plusieurs critères :

- ▷ date,
- ▷ titre de l'article,
- ▷ thématiques ou objets abordés
- ▷ titre de presse.

Thématique/objet	Effectifs	Fréquence
Pollution	143	21,8%
Risques/dangers/menaces	134	20,4%
Communication	112	17%
Ressources économiques	110	16,7%
Prévention/sécurité	68	10,4%
Nuisances	68	10,4%
Plan/périmètre (sigle)	58	8,8%
Concertation	41	6,2%
Odeurs	40	6,1%
Accident divers	35	5,3%
Environnement	35	5,3%
Archimium	34	5,2%
Mouvements sociaux	34	5,2%

TAB. 3.1 – L'hétérogénéité thématique du corpus (1)

¹ Modalisa, développé par P. Chappot, est diffusé par la société Kynos et sert aux enquêtes de tous types par la création, la codification et l'analyse de questionnaires et d'entretiens.

Thématique/objet	Effectifs	Fréquence
Accident Herriot	31	4,7%
Déchets industriels	27	4,1%
Simulation/exercice	25	3,8%
Produits/productions	22	3,3%
Extension raffinerie	22	3,3%
Recherche/réflexion	21	3,2%
Réunion d'information	20	3%
Campagne Spiral	19	2,9%
AZF	19	2,9%
Commémoration	15	2,3%
Poissons morts 1982	15	2,3%
Accidents internes	13	2,0%
Hygiène, santé et sécurité au travail	12	1,8%
Accident Feyzin	12	1,8%
Station d'épuration	11	1,7%
Événementiel	11	1,7%
Centenaire de Saint-Fons	10	1,5%
Affaire PCB 2005	10	1,5%
Poissons morts 1976	8	1,2%
Histoire industrielle de Saint-Fons	7	1,1%
Anniversaires d'usines	7	1,1%
Portes-ouvertes	5	0,8%
Accident Saint-Fons 1988	5	0,8%

TAB. 3.2 – *L'hétérogénéité thématique du corpus (2)*

Précisons que ces thèmes ou objets ne sont pas ceux annoncés par le journaliste, mais ceux dégagés par la recherche qui, dans l'intérêt de l'analyse, a classé les articles trouvés selon leurs objets de discours.

De nombreux objets de discours

Point clé

Trente-six objets différents peuvent donc être distingués ; ils témoignent de l'hétérogénéité de la problématique du risque et des installations industrielles qui peuvent en être à l'origine. Plus encore, un article peut correspondre à plusieurs objets : ainsi, si le corpus est composé de 657 articles, nous trouvons 1291 affiliations à un thème ou objet.

Cette classification ne vise pas l'exhaustivité des objets abordés dans chaque article, mais met en lumière les principaux qui mobilisent le journaliste dans son discours.

Ces thèmes ou objets constituent le **quoi** et/ou le **pourquoi** du discours. Ils peuvent être l'**occasionnalité** du discours.

Exemple

Accident Herriot

C'est le cas par exemple, d'un article, paru dans *Le Monde Rhône-Alpes*, le 04/06/1987, intitulé « Grave Incendie à Lyon ». L'objet « Accident Herriot » auquel il est affilié est aussi l'occasionnalité du discours : la catastrophe est ce qui justifie l'article à son propos.

Mais, au-delà de la mise à l'agenda d'un problème, les médias se distinguent par leur manière de « cadrer » l'information c'est-à-dire de lui offrir du sens. En 1989, William Gamson et André Modigliani étudient les discours médiatiques relatifs à l'énergie nucléaire aux États-Unis. Leur travail consiste à repérer les « cadres » [*frame*] interprétatifs mobilisés dans les médias entre 1945 et 1980. La notion de cadre est adoptée afin de rendre compte des schémas de perception et d'évaluation que les médias utilisent pour mettre en scène l'information liée à l'énergie nucléaire [Gamson et Modigliani 1989].

Exemple

Cadre interprétatif

Observons, à titre d'exemple, deux autres articles présents dans le corpus de cette étude.

Titre presse	Date	Titre article	Objet/thème
Le Progrès	05/12/2007	« Risques Industriels au port Edouard Herriot : s'informer en un clic »	Concertation, communication
Lyon Figaro	08/01/2004	« Feyzin. Risques technologiques : tous les intervenants se seront concertés »	Concertation, Plan/périmètre

TAB. 3.3 – Les thématiques : le **quoi** et/ou le **pourquoi** des articles

La concertation est l'occasionnalité puisque c'est la réunion d'un comité local d'information et de concertation qui justifie chacun des discours. Mais le premier article s'attarde sur la fonction « communication » du CLIC tandis que le second l'envisage comme un acteur pour l'élaboration du PPRT. Les affiliations diffèrent donc et dévoilent un cadre d'interprétation différent pour chaque article.

La classification des articles ainsi établie permet de domestiquer l'hétérogénéité des discours médiatiques. L'analyse quantitative dévoile ses continuités et discontinuités temporelles et thématiques que l'analyse qualitative plus fine des discours confirme ou infirme².

3.2 Identification des thématiques couvrant la période d'analyse

Cette analyse thématique des articles permet d'observer les premières tendances de médiatisation pour chaque décennie qui nous intéresse. Mais, pour observer une évolution, il faut nous défaire des catégories événementielles, strictement rattachées à une période précise. Nous supprimons donc tous les objets et catégories dépendants d'une temporalité exogène (par exemple, nous supprimons la catégorie « Affaire PCB 2005 » qui surgit, par nature, dans les discours médiatiques à partir de 2005 : il n'y aurait donc pas d'intérêt de considérer l'évolution de cet objet depuis 1970 jusqu'à 2010). Dans cette logique, nous effaçons tous les accidents et les affaires particulières (telles que celle des abris ou celle des déchets industriels, qui se limitent à une périodicité courte et qui ne traversent pas les décennies de cette étude).

² Nous observerons, par exemple, dans la dernière partie de notre propos, que l'affiliation des articles à propos d'un comité local d'information et de concertation à la thématique « concertation » sera infirmée et nuancée par l'analyse qualitative des discours médiatiques.

Les catégories ainsi conservées peuvent être envisagées comme des thématiques **intemporelles** ou **récurrentes**, une qualité qui fait la pertinence de l'analyse de leur évolution depuis 1970. Nous regroupons ces catégories restantes en fonction de leur **proximité** (par exemple, la catégorie « plan/périmètre » est fusionnée avec « prévention/sécurité ») ou en fonction de leur **dépendance** (par exemple, les catégories « odeurs » et « bruits » sont fusionnées avec celle de « nuisances »).

Treize thématiques intemporelles ou récurrentes ont ainsi été identifiées :

1. Nuisances-Odeurs-Bruits
2. Mouvements sociaux
3. Ressources économiques
4. Pollution
5. Risques/danger/menace
6. Hygiène, Sécurité et Santé au Travail
7. Produits/productions
8. Commémorations et événements récurrents (anniversaire d'usine ou de commune)
9. Environnement
10. Événementiel (journées portes-ouvertes...)
11. Communication – Information
12. Prévention/Sécurité (Plan, périmètre, exercice et simulation...)
13. Concertation

3.3 Analyse chronologique de l'évolution des thématiques

Afin d'évaluer leur représentation dans la presse en fonction de la période, les catégories regroupées ainsi obtenues sont ensuite croisées avec les quatre décennies étudiées. La pertinence du croisement est confirmée avec le test du khi-deux³ qui indique une très forte dépendance entre ces deux variables. Dans notre étude, la variable thématique et la variable décennie sont donc fortement liées.

Les graphiques obtenus montrent, à partir du pourcentage de l'écart maximum (PEM⁴), les effets d'attraction et de répulsion entre les différentes thématiques et les différentes décennies identifiées. Ce graphique permet ainsi de visualiser les tendances temporelles thématiques du traitement médiatique à propos du risque industriel.

Les résultats sont exprimés à l'aide d'un code couleur qui traduit le PEM :

- ▷ vert : sur-représentation du thème dans la période concernée par rapport aux autres périodes (attraction entre les variables « décennie » et « thématique », plus le vert est foncé, plus l'attraction est forte) ;
- ▷ bleu : sous-représentation du thème dans la période concernée par rapport aux autres périodes (répulsion entre les variables « décennie » et « thématique », plus le bleu est foncé, plus la répulsion est forte) ;
- ▷ blanc : résultat non-significatif (ni attraction ni répulsion entre les deux éléments concernés).

³ Le test du khi-deux analyse la pertinence d'un croisement entre deux variables en l'occurrence ici – décennies et thèmes – en confirmant ou infirmant l'indépendance entre ces deux variables. *Modalisa* propose la valeur du khi-deux et permet de voir immédiatement s'il y a dépendance ou pas, indiquant, d'ailleurs, en toute lettre le résultat de la significativité du croisement [Healey 2002].

⁴ Ce test statistique, mis au point par un sociologue français, Philippe Cibois, permet de calculer l'écart d'indépendance. Si le khi-deux permet de calculer la dépendance/indépendance de deux variables, une fois la dépendance prouvée par le khi-deux, le PEM permet de savoir si la dépendance entre les modalités des variables relèvent d'une attraction ou répulsion entre elles.

3.4 Étude qualitative de dossiers spécifiques

Dans la continuité de l'analyse quantitative et dans l'optique d'affiner les résultats obtenus, certains dossiers choisis parce que représentatifs de leur période, ont fait l'objet d'une analyse qualitative approfondie :

- ▷ Années 70 : 1 dossier : le rejet accidentel d'acroléine dans le Rhône, 1976 ;
- ▷ Années 80 : 1 dossier : Ça m'intéresse, 1983 ;
- ▷ Années 90 : 2 dossiers : déchets industriels et projet Archimium ;
- ▷ Années 2000 : un corpus d'une vingtaine d'articles sur les CLIC.

D'autre part, des affaires de pollution aquatique apparaissant de façon récurrente au cours de chaque période étudiée, le dossier « des poissons morts⁵ », tel un fil rouge, sera analysé transversalement.

⁵ Auquel le premier dossier « rejet accidentel d'acroléine dans le Rhône » appartient.

Deuxième partie

**Évolution des thématiques dans
la presse des années 70 à 2010**

Évolution des thématiques dans la presse de 1970 à 2010 : analyse quantitative

4.1 Évolution des thématiques sur toute la période étudiée

Le graphique 4.1 présente le croisement des treize thématiques (intemporelles ou récurrentes) identifiées et des quatre décennies d'investigation. Les pourcentages affichés sur le graphique sont les pourcentages en colonnes¹ : ils illustrent la répartition des articles sur le thème concerné dans les périodes de l'analyse.

Comme indiqué dans le chapitre 3, la couleur verte indique une sur-représentation du thème dans la période concernée par rapport aux autres périodes tandis que la couleur bleue indique une sous-représentation et la couleur blanche dévoile un résultat non significatif.

La thématique nuisances-odeurs-bruits

Exemple

Lorsque l'on considère les articles sur la première thématique, nuisances-odeurs-bruit, que nous avons étudiés, ils ont été publiés :

- ▷ pour 63,2% d'entre eux entre 1966 et 1979 ;
- ▷ pour 2,9% d'entre eux 1980 et 1989 ;
- ▷ pour 5,9% d'entre eux entre 1990 et 1999 ;
- ▷ pour 27,9% d'entre eux entre 2000 et 2010.

Ce thème est sur-représenté dans les années 70 (vert foncé), sous-représenté dans les années 80 (bleu) et surtout 90 (bleu foncé).

Le graphique 4.1 illustre donc les périodes où certains thèmes dominent par rapport aux autres périodes investiguées, mais surtout, il dévoile les thèmes qui évoluent dans le temps de la médiatisation.

¹ À lire en colonne.

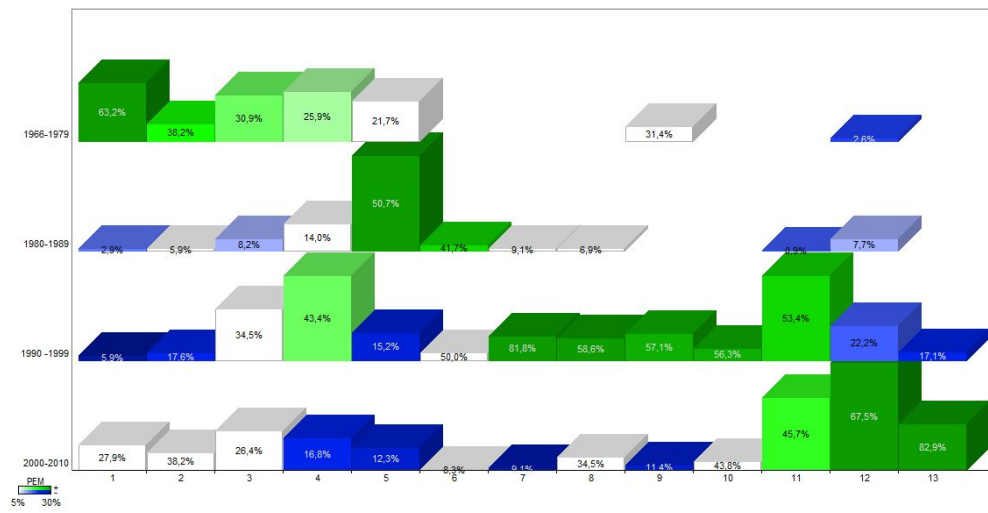


FIG. 4.1 – Croisement des thématiques (intemporelles ou récurrentes) et des quatre décennies d'investigation

Chiffre	Thème	Ce que nous dit le graphique 4.1 sur ce thème
1	Nuisances-Odeurs-Bruits	Sur-représenté dans les années 1970 Sous-représenté dans les années 1980/1990
2	Mouvements sociaux	Sur-représenté dans les années 1970 Sous-représenté dans les années 1990
3	Ressources économiques	Sur-représenté dans les années 1970 Sous-représenté dans les années 1980
4	Pollution	Sur-représenté dans les années 1970/1990 Sous-représenté dans les années 2000
5	Risques/danger/menace	Sur-représenté dans les années 1980 Sous-représenté dans les années 1990/2000
6	Hygiène, Sécurité et Santé au Travail	Sur-représenté dans les années 1980 Absent dans les années 1970
7	Produits/productions	Sur-représenté dans les années 1990 Absent dans les années 1970
8	Commémorations et événements récurrents (anniversaire d'usine ou de commune)	Sur-représenté dans les années 1990 Absent dans les années 1970
9	Environnement	Sur-représenté dans les années 1990 Sous-représenté dans les années 2000 Absent dans les années 1980
10	Événementiel (journées portes-ouvertes...)	Sur-représenté dans les années 1990 Absent dans les années 1970/1980
11	Communication – Information	Sur-représenté dans les années 1990/2000 Sous-représenté dans les années 1980 Absent dans les années 1970
12	Prévention/Sécurité (Plan et périmètre, exercice et simulation...)	Sur-représenté dans les années 2000 Sous-représenté dans les années 1970/1980/1990
13	Concertation	Sur-représenté dans les années 2000 Sous-représenté dans les années 1990 Absent dans les années 1970/1980

TAB. 4.1 – Ce que nous dit le graphique 4.1

Observons maintenant le résultat plus précis de chaque période dans la confrontation de ce qu'il en était (les thématiques passées) et de ce qu'il en sera (les thématiques futures). Sur les graphiques qui suivent, les pourcentages affichés sont des pourcentages en ligne qui indiquent la répartition des articles parus lors de cette période par thématique. Par exemple, pour la période 1966-1979, 25,1% des articles parus étudiés ont pour objet la première thématique, nuisances-bruits-odeurs.

4.2 Focus sur les années 70

Comme l'indique le tableau 4.2, ce sont les catégories « Nuisances-Odeurs-Bruits » (1), « Mouvements sociaux » (2), « Ressources économiques » (3), « Pollution » (4) qui mobilisent particulièrement les journalistes dans les années 1970.

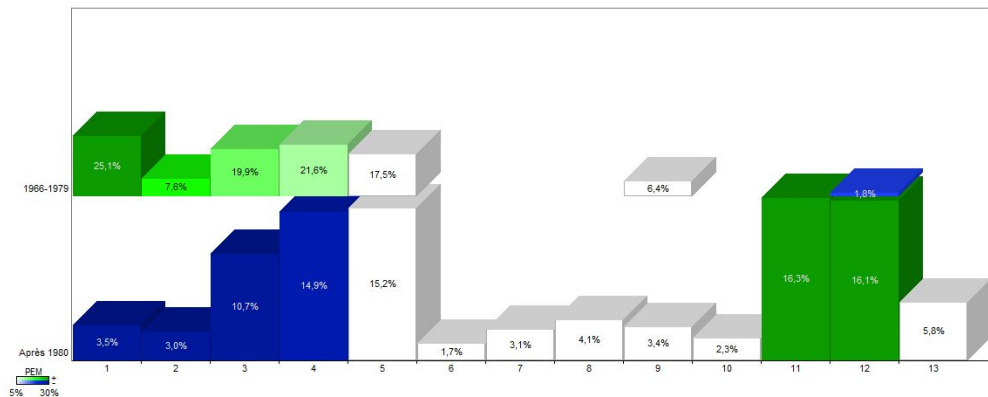


FIG. 4.2 – L'évolution des thèmes des années 1970 : les catégories thématiques des années 1970 comparées à celles des périodes suivantes

Chiffre	Thème	Ce que nous dit le graphique 4.2 sur ce thème
1	Nuisances-Odeurs-Bruits	Fort intérêt médiatique pour ces thématiques dans les années 1970 qui disparaît par la suite.
2	Mouvements sociaux	Idem
3	Ressources économiques	Idem
4	Pollution	Idem
5	Risques/danger/menace	Résultats non-significatifs
6	Hygiène, Sécurité et Santé au Travail	Inexistant dans les années 1970
7	Produits/productions	Idem
8	Commémorations et événements récurrents (anniversaire d'usine ou de commune)	Idem
9	Environnement	Résultats non-significatifs
10	Événementiel (journées portes-ouvertes...)	Inexistant dans les années 1970
11	Communication – Information	Idem
12	Prévention/Sécurité (Plan et périmètre, exercice et simulation...)	Intérêt faible pour ce thème qui deviendra beaucoup plus fort dans les décennies suivantes
13	Concertation	Inexistant dans les années 1970

TAB. 4.2 – Ce que nous dit le graphique 4.2

4.3 Focus sur les années 80

À l'inverse, ce sont les questions de « risque/danger » (5) et d'« hygiène, santé et sécurité au travail » (6) qui intéressent les journalistes dans la décennie 1980. Mais une analyse quantitative plus précise de cette période, dans la confrontation avec celle qui la précède et celle qui la suit, affine ce résultat².

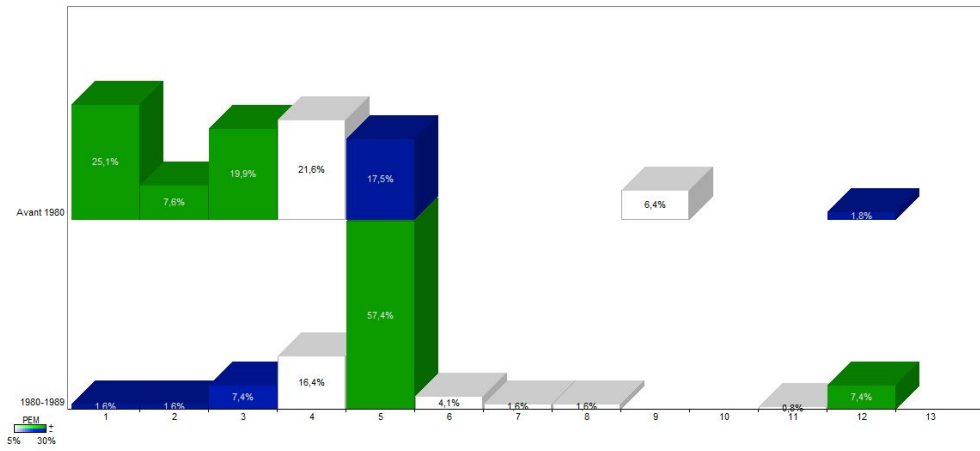


FIG. 4.3 – L'évolution des thèmes des années 1980 : les catégories thématiques des années 1980 comparées à celles des périodes précédentes

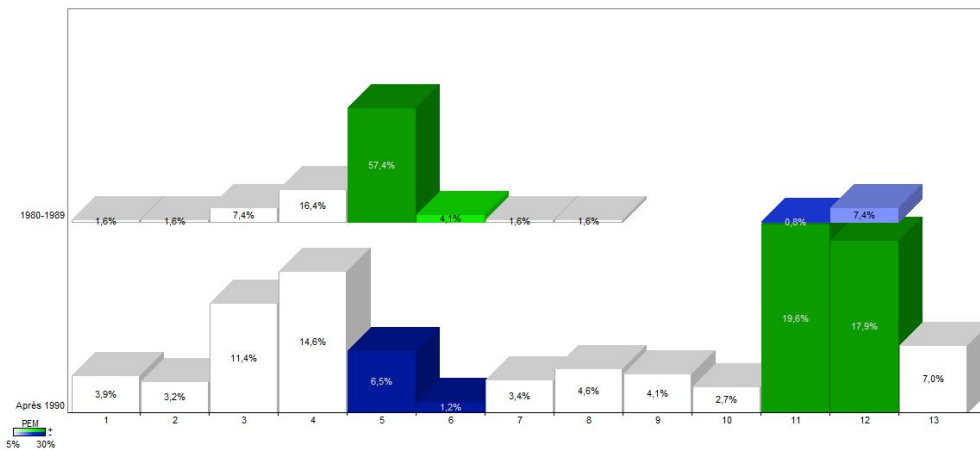


FIG. 4.4 – L'évolution des thèmes des années 1980 : les catégories thématiques des années 1980 comparées à celles des périodes suivantes

² Les pourcentages affichés sur le graphique sont des pourcentages en ligne qui indiquent la répartition des articles parus lors de cette période par thématique.

Chiffre	Thème	Ce que nous disent les graphiques 4.3 et 4.4 sur ce thème
1	Nuisances-Odeurs-Bruits	Perte de l'intérêt médiatique pour ces thématiques dans les années 1980
2	Mouvements sociaux	Idem
3	Ressources économiques	Idem
4	Pollution	Résultats non-significatifs
5	Risques/danger/menace	Les années 1980 sont marquées par un fort intérêt pour la problématique du risque, un intérêt qui décroît dans les périodes suivantes
6	Hygiène, Sécurité et Santé au Travail	Apparition de cette question dans les années 1980, une question qui perd son intérêt dans les années 1990/2000
7	Produits/productions	Résultats non-significatifs
8	Commémorations et événements récurrents (anniversaire d'usine ou de commune)	Idem
9	Environnement	Idem
10	Événementiel (journées portes-ouvertes...)	Idem
11	Communication – Information	Émergence de ce thème dans les années 1980 dont l'intérêt ne cesse de croître par la suite
12	Prévention/Sécurité (Plan et périmètre, exercice et simulation...)	Idem
13	Concertation	Inexistence de cette thématique avant 1990

TAB. 4.3 – Ce que nous disent les graphiques 4.3 et 4.4

Quatre thèmes/problématiques apparaissent donc dans les années 1980. La problématique du risque et du danger (5), comme celle de l'hygiène, santé et sécurité au travail (6), émerge lors de cette décennie. Mais l'intérêt médiatique pour ces deux thèmes décroît par la suite : ils sont donc typiques des années 1980.

4.4 Focus sur les années 90-2000

À l'inverse, les thèmes « Communication-Information » (11) et « Prévention/Sécurité » (12), qui émergent aussi lors des années 1980, conservent l'intérêt des médias, un intérêt qui se renforce dans les années 1990 et 2000.

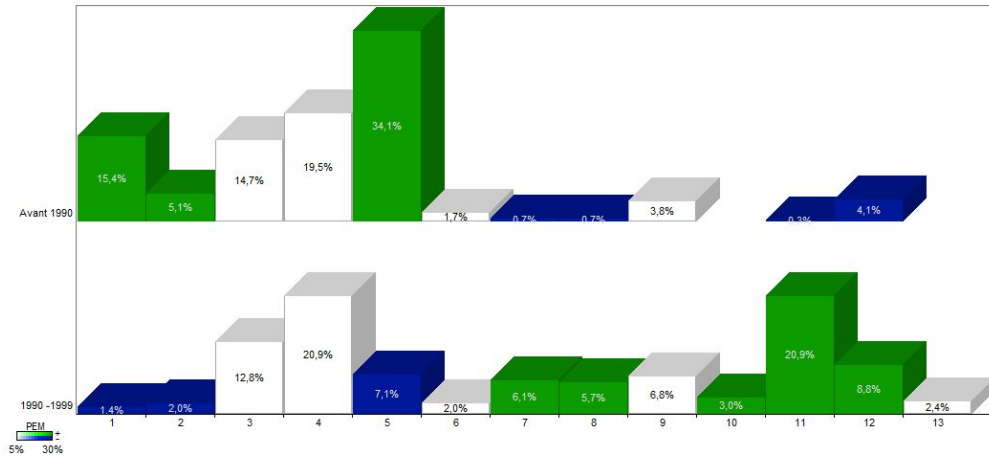


FIG. 4.5 – *L'évolution des thèmes des années 1990 : les catégories thématiques des années 1990 comparées à celles des périodes précédentes*

Dans les années 1990, les discours médiatiques sont multiples et hétérogènes dévoilant de nombreux thèmes et objets sur-représentés par rapport aux autres périodes investiguées : « Pollution » (4), « Produits/productions » (7), « Commémorations et événements récurrents (anniversaire d'usine ou de commune) » (8), « Environnement » (9), « Évènementiel (journées portes-ouvertes...) » (10), « Communication – Information » (11).

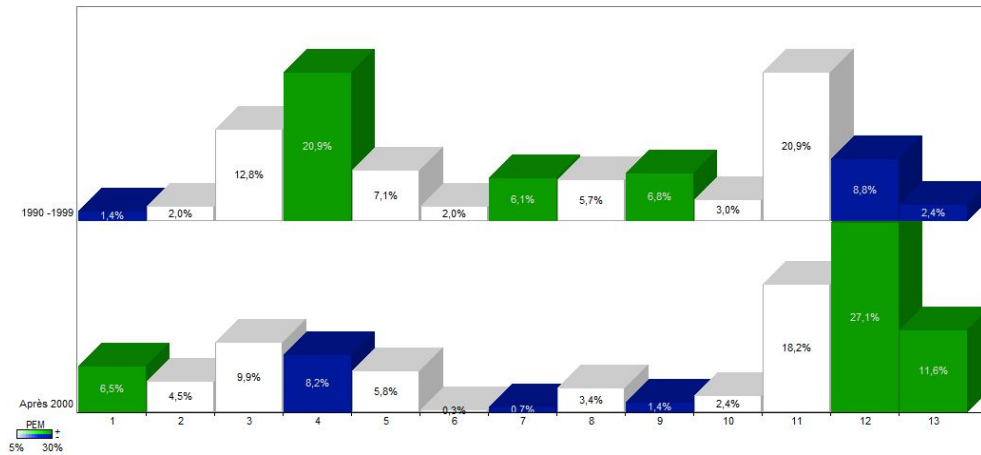


FIG. 4.6 – *L'évolution des thèmes des années 1990 : les catégories thématiques des années 1990 comparées à celles des périodes suivantes*

Chiffre	Thème	Ce que nous disent les graphiques 4.5 et 4.6 sur ce thème
1	Nuisances-Odeurs-Bruits	Disparition de l'intérêt médiatique pour ce thème dans les années 1990, un thème qui ressurgira cependant dans les années 2000.
2	Mouvements sociaux	Disparition de l'intérêt médiatique pour ce thème dans les années 1990.
3	Ressources économiques	Résultats non-significatifs
4	Pollution	Les années 1990 maintiennent l'intérêt pour la problématique de la pollution, un intérêt qui disparaît dans la période suivante
5	Risques/danger/menace	Désintérêt progressif pour ce thème lors de la décennie 1990
6	Hygiène, Sécurité et Santé au Travail	Résultats non-significatifs
7	Produits/productions	Forte croissance de l'intérêt médiatique pour ces thèmes dans les années 1990
8	Commémorations et événements récurrents (anniversaire d'usine ou de commune)	Idem
9	Environnement	Les années 1990 maintiennent l'intérêt pour la problématique de la pollution, un intérêt qui disparaît dans la décennie suivante
10	Événementiel (journées portes-ouvertes...)	Forte croissance de l'intérêt médiatique pour ces thèmes dans les années 1990
11	Communication – Information	Idem
12	Prévention/Sécurité (Plan et périmètre, exercice et simulation...)	Forte croissance de l'intérêt médiatique pour ces thèmes dans les années 1990, un intérêt qui continuera de croître dans les années 2000
13	Concertation	Apparition de ce thème dans les années 1990 mais dont l'intérêt culminera dans les années 2000

TAB. 4.4 – Ce que nous disent les graphiques 4.5 et 4.6

Le pourcentage d'écart maximum met en lumière certains thèmes dont nous résumons l'évolution dans le tableau 4.4 ci-dessus. Nous retiendrons, ici, plus particulièrement l'intérêt maintenu dans les années 1990 pour les questions à propos de l'environnement (9) et de la pollution (4), qui disparaîtra dans la décennie suivante, et la forte croissance de l'intérêt pour l'événementiel (10), la communication (11) et la prévention (12), qui continuera d'augmenter dans les années 2000, et, enfin, l'arrivée encore discrète du thème de la concertation (13).

Enfin, ce corpus de presse écrite souligne l'intérêt, dans les années 2000, pour les thèmes de « Communication – Information » (11), « Prévention/Sécurité (Plan et périmètre, exercice et simulation...) » (12) et de « Concertation » (13). Ces trois thématiques mobilisent 56,9% des articles parus dans les années 2000 mais elles sont aussi les seules dont la médiatisation, lors de cette décennie, est en sur-représentation. La communication/information (11), la prévention/sécurité (12) et la concertation (13) dominent donc la représentation médiatique des articles à propos des installations industrielles dans les années 2000.

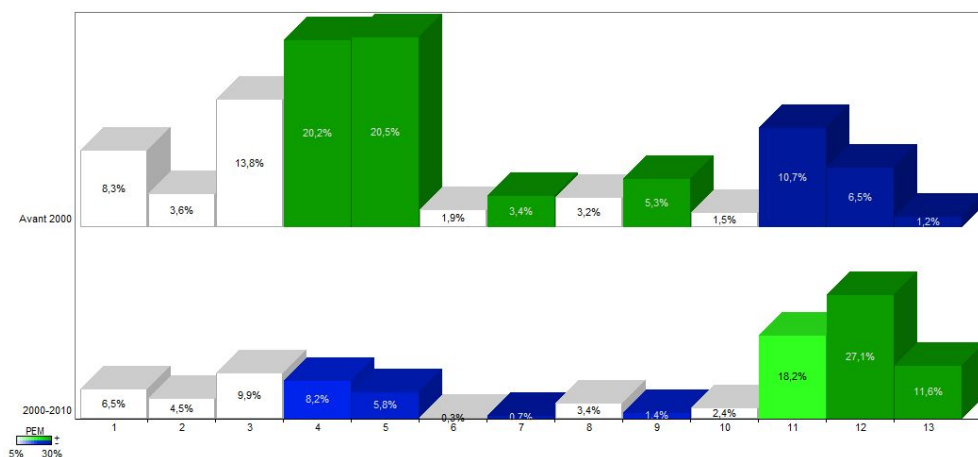


FIG. 4.7 – L'évolution des thèmes des années 2000 : les catégories thématiques des années 2000 comparées à celles des périodes précédentes

Chiffre	Thème	Ce que nous dit le graphique 4.7 sur ce thème
1	Nuisances-Odeurs-Bruits	Résultats non-significatifs
2	Mouvements sociaux	Idem
3	Ressources économiques	Idem
4	Pollution	Disparition de l'intérêt médiatique pour ces thèmes dans les années 2000
5	Risques/danger/menace	Idem
6	Hygiène, Sécurité et Santé au Travail	Résultats non-significatifs
7	Produits/productions	Disparition de l'intérêt médiatique pour ce thème dans les années 2000
8	Commémorations et événements récurrents (anniversaire d'usine ou de commune)	Résultats non-significatifs
9	Environnement	Disparition de l'intérêt médiatique pour ce thème dans les années 2000
10	Événementiel (journées portes-ouvertes...)	Résultats non-significatifs
11	Communication – Information	Croissance de l'intérêt médiatique pour ces thèmes.
12	Prévention/Sécurité (Plan et périmètre, exercice et simulation...)	Idem
13	Concertation	Idem

TAB. 4.5 – Ce que nous dit le graphique 4.7

L'analyse quantitative des thématiques abordées dans les articles rend compte, non seulement, de l'hétérogénéité du traitement médiatique des installations industrielles et des risques qu'elles

impliquent, mais aussi d'une évolution temporelle dans les thématiques mobilisées et donc d'une évolution des représentations médiatiques du risque.

Pour rendre compte de ces évolutions de manière plus fine, nous choisissons de proposer dans le chapitre suivant, une analyse qualitative des discours de **dossiers d'analyse**. Ces dossiers ont été sélectionnés pour leur exemplarité de la décennie dans laquelle ils prennent place et leur adéquation avec les problématiques collectives du projet. Ils nous servent à observer de manière fine et approfondie ce qui est en jeu dans les discours médiatiques sur le risque et ses problématiques.

Évolution des thématiques dans la presse de 1970 à 2010 : analyse qualitative

5.1 Les années 1970 ou quand le risque n'existe pas

Le corpus de cette étude place sa borne temporelle peu de temps après l'explosion de la raffinerie de Feyzin, qui occasionne dix-huit morts, quatre-vingt-huit blessés et dont les dégâts matériels s'étendent jusqu'à Vienne, à 25 km de Lyon, endommageant mille quatre cent soixante-quinze habitations. Survenue le 4 janvier 1966, cette catastrophe, comme tous les événements industriels, suppose le surgissement, dans l'opinion publique et dans les médias, d'un lien entre industrie et risque. Pourtant, dans les années 70, le risque industriel n'existe pas. Ni le terme ni les problématiques inhérentes à ce concept n'apparaissent dans les articles parus de 1966 à 1983.

Thème	Fréquence	Thème	Fréquence
Nuisances	18,5%	Station d'épuration	3,9%
Pollution	15,5%	Poissons morts 1976	3,0%
Ressources économiques	14,6%	Bruits	0,9%
Risques/danger	12,4%	Prévention/sécurité	0,9%
Extension raffinerie	9,4%	Outils de sécurité	0,4%
Odeurs	9,0%	Risques chroniques	0,9%
Mouvements sociaux	5,6%	Recherche/réflexion	0,4%
Environnement	4,3%	Accidents divers	0,4%
Total/réponses	100%		

TAB. 5.1 – Répartition thématique des articles parus dans les années 1970

Le début des années 1970 est marqué, en revanche, par la question des nuisances, principalement olfactives.

“ Pouah ! Les Lyonnais seront-ils longtemps empestés par les odeurs de leur ville ? [Titre de Une dans *Le Progrès* du 22 janvier 1971]. ”

En 1971, *Le Progrès*, particulièrement investi dans la lutte contre les nuisances, crée une rubrique intitulée « Les puanteurs de la ville » où sont publiés quasi quotidiennement les courriers des lecteurs à ce sujet. Cet intérêt médiatique s'efface à la fin de l'année 1971 au profit de l'affaire de l'extension de la raffinerie de Feyzin (1970-1974) mais resurgit lors de la construction de la station d'épuration à Saint-Fons (1979).

5.1.1 Le rejet accidentel d'acroléine dans le Rhône : pourquoi ce dossier ?

C'est un autre dossier que nous retenons pour l'analyse qualitative des discours ; celui du rejet accidentel d'acroléine dans le Rhône, survenu le 11 juillet 1976, et ceci pour deux raisons principales. Tout d'abord, l'analyse qualitative de ce dossier dévoile une **configuration d'acteurs typiques des années 1970**. Cette configuration est révélatrice de l'inexistence du concept de « risque » lors de cette décennie.

Date	Titre presse	Titre article	Catégorie
12/07/1976	Le Progrès	Des tonnes de poissons morts flottaient au fil de l'eau du Rhône en aval de Lyon	PQR
12/07/1976	Dernière Heure Lyonnaise/Le Journal	Deux tonnes de poissons morts dans le Rhône entre Lyon et Vienne	PQR
13/07/1976	Le Progrès	C'est l'acroléine qui a tué des tonnes de poissons dans le Rhône	PQR
13/07/1976	Dernière Heure Lyonnaise/Le Journal	Ugine-Kuhlmann reconnaît être le « pollueur » accidentel du Rhône	PQR
14/07/1976	Le Progrès	La pollution du Rhône un « simple accident »	
14/07/1976	Le Figaro	La pollution du Rhône un « simple accident »	PQN
14/07/1976	La Croix	Les usines Kuhlmann à l'origine de la pollution du Rhône	PQN
14/07/1976	Le Monde	Pechiney-Ulgine-Kuhlmann plaide coupable	PQN

TAB. 5.2 – Articles de presse sur le rejet d'acroléine dans le Rhône ; PQR=Presse quotidienne régionale, PQN=Presse quotidienne nationale

Par ailleurs, ce dossier s'intègre dans un dossier plus large, qui traverse les différentes périodes de cette étude : le dossier « des poissons morts ». En effet, dans le territoire industriel sud-lyonnais, chaque décennie connaît une pollution d'origine industrielle occasionnant la destruction de la faune du fleuve. Ce **dossier transversal** permet donc de suivre les évolutions quant aux représentations médiatiques du risque industriel à travers l'évolution du traitement médiatique d'un sinistre récurrent.

5.1.2 Les faits et leur analyse

Au lendemain de la découverte de poissons morts flottant dans le Rhône, le fait n'est encore que cela : le constat d'une pollution dont les causes et les conséquences sont inconnues. À ce moment-là, seule la presse locale s'intéresse au fait et médiatise la pollution. Les journaux *Le Progrès*, *Dernière Heure Lyonnaise*¹ et *Le Journal*², adoptent un **discours descriptif** : ils décrivent ce qui se passe – le « défilé » de poissons morts, l'intervention des pompiers et l'ignorance quant aux origines et aux conséquences sur l'environnement et la population.

¹ Ex Lyon Matin.

² Ex Lyon Figaro.

“ Son origine n'a pas pour l'instant pu être déterminée, les résultats des analyses des différents prélèvements n'ayant pas encore été communiqués. Plusieurs équipes de soldats du feu se sont relayées jusqu'à 20 heures afin de repêcher les poissons morts qui doivent être transportés à l'usine d'incinération [Dernière Heure Lyonnaise et Le Journal³ du 12/07/1976] ”

Dans ces descriptions, un **premier groupe d'acteurs** se distingue. Il est constitué :

- ▷ des sapeurs-pompiers,
- ▷ du président de l'Association pour la défense de la nature et la lutte contre les pollutions de la vallée du Rhône,
- ▷ de l'Association de lutte contre la pollution,
- ▷ de la Fédération des pêcheurs
- ▷ et de la gendarmerie.

Ces acteurs sont mis en scène comme en action : **soit ils gèrent l'accident** et tentent de contenir ses conséquences, **soit ils le dénoncent et appellent à la prévention** de sa reproductibilité.

Des citations et des questions éparpillées dans le corps des textes descriptifs évoquent, cependant, une explication de cette pollution du Rhône.

“ Mais on dit beaucoup, chez ceux que les problèmes de l'eau intéressent, chez les amis de la nature, chez les pêcheurs, les baigneurs, que certaines fortes mortalités de poissons coïncident avec l'époque de la vidange des cuves, dans certaines usines. Des vidanges opérées la nuit [Le Progrès du 12/07/1976]. ”

“ L'enquête révélera, ou ne révélera pas, l'origine de cette nouvelle pollution criminelle, qui semble provenir d'une entreprise chimique de Pierre-Bénite, nous a déclaré M. Camille Vallin, président de l'association pour la défense de la nature et la lutte contre la pollution de la vallée du Rhône [Le Progrès du 12/07/1976]. ”

L'utilisation de l'accusation rapportée, qu'elle soit faite dans un discours direct ou indirect (c'est-à-dire avec ou sans guillemets), permet, aux journalistes de se dégager de la responsabilité quant aux citations faites et de la renvoyer à ceux qu'ils citent. Dans leur propre énonciation, ils ne s'autorisent que le mode interrogatif, soulevant le doute, mais gardant à distance l'accusation et la désignation du coupable.

“ S'agit-il, une fois encore, d'une pollution chimique ? [Le Progrès du 12/07/1976] ”

Il est possible de distinguer **deux nouveaux groupes d'acteurs**. L'un est composé par **le coupable supposé : l'industriel**, bien que sa culpabilité reste en suspens. L'autre est composé par **les pouvoirs publics**. Ce dernier n'est pas acteur à proprement parler, mais destinataire des discours, interpellé par les journalistes.

“ La question mérite d'être posée : les pouvoirs publics chargés de réprimer ces violations graves de la loi sur le régime des eaux vont-ils laisser impunément se poursuivre l'empoisonnement de nos fleuves et de nos rivières ? Les grandes sociétés industrielles sont-elles au-dessus des lois ? [Le Progrès du 12/07/1976] ”

Le 13 juillet 1976, un communiqué de presse, publié la veille par la société Ugine-Kuhlmann reconnaissant son implication dans la pollution, devient l'objet des articles dans la presse locale. Les photographies des acteurs de la gestion de l'accident, parues le 12 juillet, sont remplacées par des photographies montrant des étendues de poissons morts flottant dans le fleuve. Dans les dispositifs médiatiques, **la gestion de l'accident est remplacée par la monstration de la catastrophe**, en particulier dans ses conséquences sur la faune du fleuve. La première réaction du Progrès, après le communiqué de presse de la société Ugine-Kuhlmann, est celle du « soulagement ». Le journal suit le ton rassurant du communiqué de presse ; il réfute alors « menace » et « danger », en citant la parole rassurante du chef du service d'hygiène appliquée à l'Institut Pasteur qui nie la dangerosité de l'acroléine « chez l'homme ... et même chez le poisson ». À l'inverse, *La Dernière Heure Lyonnaise* et *Le Journal* redonnent de la gravité à un sinistre désamorcé par le communiqué de presse.

³ Malgré des identités différentes, les articles sont exactement les mêmes dans ces deux journaux.

“ *Le produit en cause, ajoute la direction d'Ugine Kuhlmann, se dissout rapidement et la pollution prendra donc bientôt fin. Mais les poissons, eux, sont bel et bien morts.* ”

Ainsi, l'article décrit des « milliers de poissons crevés » ou « ventre à l'air » qui « commencent à pourrir sous la chaleur », « de très nombreux curieux, écœurés par le désolant spectacle », d'une « hécatombe » et d'un « nauséabond défilé ». La découverte du volume de produit déversé (20t.) et de poissons morts (100t.) précipite, le lendemain, le discours du *Progrès* dans le même catastrophisme.

“ *Devant l'ampleur de la catastrophe et la menace que pouvait faire peser sur la santé des humains la présence de ces poissons pourris [Le Progrès du 14/07/1976]* ”

“ *Dans une atmosphère tellement atroce, dans une telle puanteur que les hommes devaient travailler... avec le masque à gaz ! [Le Progrès du 14/07/1976]* ”

Ici, un **dernier groupe d'acteurs** se distingue ; il est composé des **riverains**, à la fois **victimes et spectateurs**, dont les journalistes portent la parole. La victimisation des riverains est renforcée par une mise en doute de la théorie de l'accident. Mais, à l'image de la désignation du coupable, quand celui-ci n'était pas encore officiellement connu, cette critique est tenue à distance par les journalistes qui ne la mettent en scène que dans la parole d'un autre. Le *Progrès* mentionne la colère de certains riverains et le « dépôt de plainte contre X auprès de M. le Procureur de la République, pour pollution des nappes phréatiques utilisées pour l'alimentation », alors que *La Dernière Heure Lyonnaise* et *Le Journal* citent le maire de Pierre-Bénite, qui, dans un discours critique à l'encontre des industriels, mentionne les pollutions passées et l'absence de condamnations des industriels.

Les acteurs

Point clé

Le dossier du rejet d'acroléine dans le Rhône et son analyse qualitative dévoilent une configuration d'acteurs exemplaire des années 1970. D'un côté, nous trouvons les riverains, les associations locales, les acteurs de sécurité publique locale et les municipalités. Ces acteurs sont les victimes et les « bricoleurs » de l'accident industriel. Ils le subissent, tentent de le contenir puis d'œuvrer à une reprise du cours normal des choses. De l'autre, se trouvent les industriels et les pouvoirs publics. Si les premiers sont les coupables, les seconds sont leurs complices ; une complicité dessinée par le thème discursif de l'impunité et par la mise en scène de leur inaction.

La presse quotidienne nationale, elle aussi, médiatise la pollution du Rhône qui fait suite au rejet accidentel d'acroléine dans le fleuve. Mais le traitement médiatique est très différent. Les journaux nationaux se saisissent du fait, le 14 juillet 1976, pour rendre compte du communiqué de presse de la société Ugine-Kuhlmann. *La Croix*, *Le Figaro* et *Le Monde* adoptent un discours descriptif de ce qui s'est passé et reprennent le communiqué de presse.

“ *La société Ugine-Kuhlmann a reconnu, le lundi 12 juillet, que c'est un déversement accidentel d'acroléine qui a causé, en aval de son usine de Pierre-Bénite, la destruction d'une grande partie de la faune du fleuve [Le Monde du 14/07/1976].* ”

Ces journaux ni ne remettent en cause la théorie de l'accident ou le communiqué de presse, ni ne projettent le fait vers des enjeux sociétaux, politiques ou environnementaux. Ce qui a fait événement dans la presse locale ne le fait pas dans la presse quotidienne nationale.

Or la question de la localisation est cruciale dans l'identification des acteurs. Comme nous l'avons dit plus tôt, dans la presse quotidienne régionale, les acteurs des récits médiatiques, ceux qui sont en train de faire, sont des locaux (élus, associations, services publics de proximité). À l'inverse dans la presse quotidienne nationale, les acteurs ne sont plus les locaux, mais l'armée pour *La Croix* ou les services de la protection civile pour *Le Figaro*.

“ *Les soldats du contingent vont essayer d'arrêter le flot incessant de poissons victimes de la pollution [La Croix du 14/07/1976].* ”

Les acteurs locaux sont ignorés, effacés, dans la mise en discours de l'accident par la presse quotidienne nationale. De son côté, la presse régionale raconte l'évènement en multipliant les regards locaux (celui du riverain inquiet, celui du sapeur-pompier à l'œuvre ou celui de l'élu local qui

dénoncé). Elle se positionne comme leur porte-parole. L'industriel ou les pouvoirs publics sont, de ce fait, séparés des acteurs locaux, de leurs représentations, de leurs attentes et de leurs inquiétudes.

“ Fixer une frontière, c'est articuler une proximité et une séparation, ce pourquoi la frontière renvoie à l'espace propre d'une communauté [Tétu 1992, p.2]. ”

En organisant les récits à partir d'une configuration d'acteurs qui oppose les locaux aux industriels et institutions étatiques, la presse locale territorialise l'évènement en accord avec ses fonctions fédératrice et identitaire [Bussi et al. 2001, p.288-289].

Presse régionale/presse nationale

Point clé

Les préoccupations « localistes » de la presse quotidienne régionale sont d'abord de défense et contribuent, ainsi, à la consolidation du territoire propre [Tétu 1992, p.3]. Mais, ce faisant, la presse régionale construit une configuration d'acteurs conflictuelle où les intérêts locaux ne sont pas ceux des industriels et des pouvoirs publics et inversement. Dans la presse quotidienne nationale, l'évènement est, au contraire, déterritorialisé.

L'effacement des acteurs locaux est renforcé, dans *Le Figaro* et *La Croix*, par un déplacement de l'accident. Le second situe l'accident à Vienne en mentionnant le « sous-préfet de Vienne » et l'installation d'un « barrage flottant au pont reliant Vienne à Saintes-Colombes », tandis que le premier délocalise l'accident en le décrivant de manière abstraite et en décrivant d'autres accidents jugés similaires.

“ Puis survient la dilution qui atténue les dégâts. Lors de rejets d'égouts, on constate un semblant phénomène : les fleuves ou les rivières reçoivent à petite dose une certaine quantité d'effluents qui, peu à peu, dépassent le seuil de toxicité si l'on n'intervient pas. De tels accidents sont rares [Le Figaro du 14/07/1976]. ”

“ Mais il s'agissait dans ce cas d'une pollution chronique – et volontaire- donc beaucoup plus grave que celle de Lyon [-conclusion de l'article- Le Figaro du 14/07/1976]. ”

Localisme et configuration conflictuelle d'acteurs déterminent la médiatisation des risques industriels dans les années 1970.

Pourtant le risque industriel n'existe pas à cette époque, disions-nous. Les articles à propos de nuisances ou de sinistres ne parlent pas de « risque » mais de « danger »⁴. La distinction est capitale.

Risque et danger selon Peretti-Wattel

Définition

« Le risque est un danger sans cause, un dommage sans faute (...) Le danger suppose l'existence d'une cause directe, en l'occurrence, une volonté adverse [Peretti-Wattel 2010, p.6-7]. »

La représentation des installations industrielles comme dangereuses, et non « à risques », oblige à considérer qu'une **faute** et, donc, qu'un **fautif** existent. Chaque sinistre des années 1970 est ainsi assimilé, dans la presse écrite, à une origine clairement définie et maîtrisable, réfutant une théorie fataliste.

“ Aucun industriel, producteur de produits dangereux, n'est à la merci de ce type d'accident [Le Figaro du 14/07/1976]. ”

“ Un accident du travail n'est jamais le fait du hasard [Le Progrès du 09/11/1981]. ”

“ Les puanteurs de la ville continuent d'empoisonner les lyonnais. (...) Le préfet a promis de faire du porte-à-porte pour découvrir le fautif ou les fautifs [Le Progrès du 16/02/1971]. ”

⁴ Quand le danger est latent, les médias parlent de « menace ».

L'existence d'une faute empêche de dépasser la situation conflictuelle entre les victimes et les coupables, entre les industriels et les riverains. La presse écrite raconte le conflit. La presse locale, porte-parole de ses lecteurs définis comme les victimes des sinistres industriels, participe ainsi non seulement à la définition d'une culture territoriale industrielle, mais aussi au conflit. Elle rend compte de la concurrence entre la définition de l'intérêt général promu par le pouvoir central et

“ *l'expression territorialisée de l'intérêt général [Lascoumes et Le Bourhis 1998, p.52].* ”

“ *Lorsqu'il s'agit, par exemple, de prendre la défense de son environnement immédiat, de son village, le journal peut faire campagne pour des causes dans lesquelles les habitants se reconnaissent. (...) En faisant campagne, dans ses colonnes, pour le maintien de l'emploi local, en interpellant les autorités responsables pour accélérer la construction d'une route ou d'une autoroute, ou encore pour faire modifier un carrefour dangereux, bref, en prenant position et en se « mouillant » dans la vie de la cité ou du canton, le journal montre qu'il est non seulement en osmose avec les préoccupations de ses lecteurs, mais aussi qu'il est solidaire de leur avenir. Les journalistes peuvent ainsi servir de catalyseurs de changement en stimulant la culture civique de leurs lecteurs [Gerbaud 1996, p.13].* ”

5.1.3 Conclusion

Ce conflit entre, d'un côté, les acteurs locaux et, de l'autre, les industriels, est repérable dans tous les articles qui mettent en scène des manifestations des installations industrielles dans leurs territoires, que ces manifestations soient chroniques ou exceptionnelles. Les discours de presse des années 1970 se construisent donc sur l'articulation de l'individuel et du collectif, sur l'articulation de l'expérience riveraine, du calcul scientifique, du pragmatisme économique et de la décision politique. En ce sens, la presse régionale apparaît comme un lieu d'observation privilégié du décalage, voire de la rupture, entre « le code » et « le territoire » pour reprendre la distinction d'Yves Barel [Barel 1986].

5.2 Les années 1980 : naissance du risque et d'un territoire à risque

Entre 1980 et 1983, seul sept articles épars et divers, dans notre corpus, font référence à la problématique du danger industriel.

5.2.1 Un scénario-fiction qui construit le risque et un territoire à risque.

C'est le magazine mensuel national *Ça m'intéresse* qui remet le sujet sur le devant de la scène médiatique, en décembre 1983, avec un scénario-fiction imaginant une catastrophe industrielle dans le « couloir de la chimie ».

Ce numéro du mensuel est triplement marquant :

- ▷ il est le premier à représenter graphiquement le « couloir de la chimie » ;
- ▷ il est le premier, dans notre corpus, à faire apparaître le terme « risque », bien que sa Une soit illustrée par un panneau « Danger »⁵ ;
- ▷ enfin, il semble initier l'attention que les médias, nationaux et régionaux, porteront dès lors sur le nord de la vallée du Rhône.

Cet article, couvrant six pages (pages 13 à 20), participe à la construction du **concept de risque** et à la définition du **couloir de la chimie** comme **territoire à risques** ; il mérite donc toute notre attention. Si le titre de Une « *À quand un Seveso Français ?* » ne fait pas directement référence à la région lyonnaise, le dossier s'appuie très clairement sur le cas du « couloir de la chimie ». L'article débute ainsi :

“ *Il a fallu six mois à la commission d'enquête pour rendre ses conclusions. Six mois de batailles d'experts pour tenter d'expliquer le drame : 453 morts et 1526 blessés dont plusieurs centaines grièvement. Comment une telle catastrophe a-t-elle pu se produire, en France, aujourd'hui ? Pourquoi les secours ont-ils mis plus d'une demi-heure avant d'intervenir ? Pourquoi les autorités locales, le préfet, les responsables de la protection civile sont-ils restés si longtemps dans l'ignorance de l'événement ? Que s'est-il donc passé en ce dernier jeudi du mois* ”

⁵ Le terme « Danger » étant écrit en toute lettre et en gros caractères.

de juillet, peu après midi, au sud de Lyon, entre Pierre-Bénite et Feyzin, dans « le couloir de la chimie » ? Le pays, encore sous le choc, exige des réponses.

Les sous-titres de l'article insistent sur le caractère catastrophique de événement raconté :

- ▷ « Nuage toxique sur une autoroute = deux mille victimes » (p. 13)
- ▷ « Les services publics paralysés pendant plus d'une demi-heure » (p. 15)
- ▷ « Au sud de Lyon, 100000 personnes sont menacées par un risque majeur » (p. 15)
- ▷ « Toute une région sinistrée pendant des années » (p. 16)
- ▷ « Quand la catastrophe survient, elle ne fait que commencer » (p. 17)

Ce n'est que dans le corps du texte, à la page 15 (soit deux pages après le début du dossier), que le lecteur peut découvrir que le discours est en fait une fiction :

“ Le scénario que vous venez de lire est fort heureusement fictif.

Pourtant, sitôt la fiction avouée, le narrateur rebascule le récit dans un discours d'information, et ce à l'aide de trois arguments :

1. La fiction est basée sur « une enquête menée avec la collaboration d'experts des problèmes de sécurité connaissant parfaitement la région et les risques qui la menacent ».
2. La fiction est construite sur des événements passés : « les exemples de catastrophes passées le prouvent ».
3. Ce scénario est plausible : « ce scénario n'est qu'un exemple de ce qui pourrait arriver », « peut parfaitement se produire à Lyon. Ou ailleurs ».

Le réalisme défendu du scénario permet au discours d'osciller entre fiction et information et donne ainsi une réalité au risque.

5.2.2 Un territoire à risques cartographié

Cette réalité est aussi celle de sa localisation. En effet, *Ça m'intéresse* est le premier, avec ce dossier spécial, à donner une réalité située au risque et au territoire du « couloir de la chimie » en le (re)présentant graphiquement.

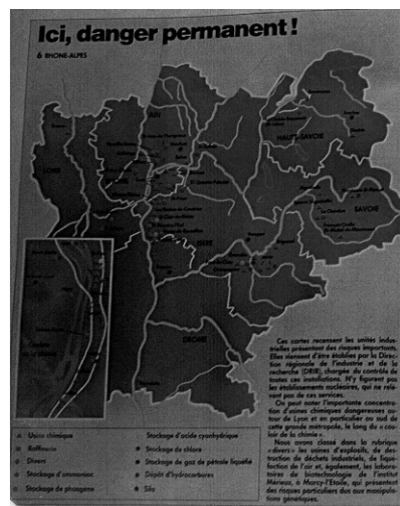


FIG. 5.1 – Carte, *Ça m'intéresse* de décembre 1983

“ À travers les mécanismes de médiation symbolique et d'identification sociale qu'elle produit, la carte précède et crée le territoire [Torricelli 2002, p.154].

Les années 1980 constituent un tournant remarquable, selon Emmanuel Martinais, dans l'utilisation de la cartographie dans la gestion des risques [Martinais 2007, p.2]. C'est à cette même période que la première carte du « couloir de la chimie » apparaît dans la presse écrite.

L'intérêt de son utilisation médiatique est triple :

- ▷ la carte crée le territoire ;
- ▷ la carte crée le risque ;
- ▷ la carte crée le territoire à risque.

La carte crée le territoire

La carte proposée par le magazine *Ça m'intéresse* est une carte de la région Rhône-Alpes qui présente cette région, ces départements et ces cours d'eau principaux. Cette représentation mimétique de la réalité spatiale est augmentée par la localisation des « unités industrielles présentant des risques importants ». Une telle carte fait voir la densité industrielle de certains territoires de la région. Un encart chevauchant cette première carte zoome sur « le couloir de la chimie », les villes concernées et limitrophes. Deux lignes blanches (non définies dans la légende) semblent en dessiner ses contours. La représentation visuelle du risque et de l'objet industriel impose de distinguer lieu, espace et territoire. Le lieu est une spatialité statique : il est « une configuration instantanée de positions [De Certeau 1980, p. 173] ». L'espace, de son côté et selon le même auteur, intègre le mouvement. Il est un lieu habité. Dans ce sens, la photographie est capable de représenter le lieu (la photographie d'une usine) comme l'espace (la photographie d'une usine avec ses ouvriers en action), mais semble incapable de figurer le territoire. En effet, le territoire est un espace approprié et aménagé.

“ Le territoire tient à la projection sur un espace donné des structures spécifiques d'un groupe humain, qui incluent le mode de découpage et de gestion de l'espace, l'aménagement de cet espace. Il contribue en retour à fonder cette spécificité, à conforter le sentiment d'appartenance [Brunet et al. 1992, p.436]. ”

Or c'est bien un territoire que la carte de *Ça m'intéresse* met en scène. Par un système sémiologique, elle rend visible un découpage institutionnel de l'espace (région, département et type d'installation industrielle) que la photographie n'aurait pu montrer.

“ La mise en carte du risque industriel est donc cette opération qui consiste à (...) imposer au désordre du monde l'ordre d'une lecture possible [Martinais 2007, p.5]. ”

La carte donne une visibilité au territoire, le mensuel *Ça m'intéresse*, avec cette première carte, donne une réalité au territoire industriel qu'est le « couloir de la chimie ».

La carte crée le risque

Avant 1983, les articles de presse sur le sujet du risque industriel sont illustrés par des photographies. Ces photographies ne représentent jamais le risque, mais plutôt ses causes (la photographie d'une usine) ou ses conséquences (la photographie d'un accident ou d'acteurs réunis pour discuter du sujet). La photographie met en scène un « avoir-été-là ».

“ La photographie re-présente des objets qu'on aurait pu voir dans le monde [Tétu 1989, p.81]. ”

Or, nous le disions au début de notre propos, le risque n'est pas événement, il est menace de l'événement.

La carte rend le risque « visible »

Point clé

Le risque se fonde sur un « pouvoir-être-là », un état virtuel, incertain et donc, invisible. Le risque échappe donc à l'œil du photographe, mais pas à celui du cartographe. En effet, le danger ou les zones à risques sont des espaces virtuels qui tendent à déborder de leurs lieux d'émergence. La carte, dans sa mise en juxtaposition de l'espace réel (installations industrielles et lieux dans lesquels elles s'insèrent) et d'un espace virtuel permet la mise en visibilité du risque.

Ainsi, dans les discours médiatiques, la carte est au risque industriel ce que la photographie est à l'événement industriel.

“ *Objet sans consistance, le risque prend corps à travers l'exercice cartographique et son apparition sous forme de zones de danger [Martinais 2007, p. 5].* ”

En situant le risque dans un espace réel, la carte lui donne une réalité, autant territoriale qu'annonciatrice.

La carte crée le territoire à risques

Dans ce dossier spécial de *Ça m'intéresse*, le territoire à risques du « couloir de la chimie » trouve ainsi sa première illustration. La carte est un

“ *modèle analogique dans la mesure où elle rend compte des localisations, des distances et des positions d'un espace et des objets [Debarbieux 2002, p. 163].* ”

Or, cette fonction de la carte est cruciale dans la construction du territoire.

“ *L'image d'un chat ressemble à un chat, alors que le segment phonique (ou le segment écrit « chat ») ne lui ressemble pas [Metz 1970, p. 1].* ”

Figurer le territoire dans son rapport au risque augmente le niveau de réalité du « couloir de la chimie » qui ne pouvait être atteint dans le seul discours écrit ou oral. La carte permet aux riverains de se voir dans le territoire à risques et d'envisager que territoire à risques et territoire vécu se confondent et forment, dans leurs réalités spatiales, **un seul et même territoire**. La carte est

“ *un espace symbolique d'identité dans lequel les hommes peuvent repérer des lieux connus ou s'identifier comme habitants de l'espace représenté [Torricelli 2002, p. 154].* ”

La carte participe donc, et ce de manière essentielle, à la construction d'un territoire à risque et à sa reconnaissance.

Pour la presse écrite, la vallée du Rhône n'est plus seulement un territoire industriel à forte valeur économique, elle devient de fait le territoire du risque. La formule « couloir de la chimie » autorise de nombreuses fantaisies toutes aussi anxiogènes les unes que les autres. « Couloir de la peur » pour *Lyon Libération*, « couloir de la mort » ou « couloir de tous les dangers » pour *Lyon Figaro*. Bref, les années 1980 sont celles d'une véritable focalisation de l'attention médiatique, partagée par la presse nationale et régionale, sur ce territoire.

5.2.3 Un enchaînement de catastrophes (1984-1987)

Mexico (1984), Bhopal (1984), Tchernobyl (1986), Port Edouard Herriot (1987)⁶... La liste de catastrophes entre 1984 et 1987 accélère l'installation de la représentation du risque et, plus précisément, de celle du risque industriel majeur. L'expression **risque technologique majeur** date d'ailleurs du début des années 1980⁷.

La catastrophe constitue un « moment discursif » au sens où elle

“ *donne lieu à une abondante production médiatique et qu'il en reste des traces à plus ou moins long terme dans les discours produits ultérieurement à propos d'autres événements [Moirand 2007, p. 4].* ”

La catastrophe connaît **trois temps** dans son traitement médiatique.

Le premier est celui où le territoire de la catastrophe se réduit à l'espace localisé de l'accident. La catastrophe existe par elle-même pour elle-même. C'est le temps de l'ici et du maintenant de l'événement. Que la catastrophe ait lieu dans l'espace régional ou à l'autre bout du monde, elle est forcément localisée. La description de l'espace, le nom des rues, les cartes, les schémas proposés dans la presse pour « comprendre » les faits donnent à voir l'espace de la catastrophe dans les premiers jours qui suivent l'accident. Ces éléments fonctionnent comme autant d'effets de réalité qui viennent

⁶ On peut ajouter, à cette liste, la catastrophe de Seveso puisque que l'un des pics dans son traitement médiatique français se déroule entre 1986 et 1989, suite à l'affaire des fûts enterrés à Montchanin, commune bourguignonne. Nous reviendrons, plus précisément, sur cette affaire lorsque nous traiterons du dossier des déchets industriels dans les années 1990.

⁷ L'expression est inventée par Patrick Lagadec en 1980.

alimenter la mise en récit, souvent minutée, de la catastrophe. À titre d'exemple, *Lyon Figaro* propose, au lendemain de la catastrophe du port Edouard Herriot, une description de l'événement minute par minute. Ainsi, dans un premier temps, la catastrophe se situe comme en dehors du temps : son récit ne renvoie qu'à elle-même. En ce sens, elle peut relever, un temps, un très court temps, du fait divers : elle fait sens par elle-même. Ses enjeux économiques, sociaux ou politiques sont ignorés... Il y a une singularisation de l'événement : *en quoi est-il une rupture dans le cours normal des choses ?*



FIG. 5.2 – Article de *Lyon Figaro* du 03/06/1987

Puis, dans un second temps, une montée en généralité inscrit l'événement dans une catégorie d'événements : « la catastrophe industrielle ». Cette seconde dimension de l'événement est un travail de normalisation qui consiste à manifester le caractère typique de l'événement à travers son rapprochement avec d'autres événements. C'est le deuxième temps de la médiatisation de la catastrophe : l'événement singulier, unique, spécifique, intègre la catégorie « catastrophe ». Dès lors, elle intègre un paradigme événementiel qui autorise une histoire de la catastrophe. C'est ainsi que la presse s'inscrit rapidement dans une logique de l'antécédent : la nouvelle catastrophe est rapidement replacée dans la/une liste des catastrophes passées. Une liste – sous forme d'encadré – lie, artificiellement, des accidents ou des catastrophes passés. Une liste – sous forme d'encadré – pollution, explosion, incendie... et relatives à des types d'établissements très variés : industrie chimique, nucléaire.... Se constitue ainsi un continuum (sécuritaire) entre des accidents de différentes natures.

Mais l'événement catastrophe conduit aussi, dans un troisième temps, à interroger le futur. D'une part, le futur de la recherche des responsabilités. D'autre part, le futur de l'angoisse. C'est le troisième temps de médiatisation. La catastrophe ouvre une période de doute au sens où la presse interroge la possibilité qu'un tel événement se reproduise, ici ou ailleurs. L'attention portée au territoire martyrisé de la catastrophe se déplace vers les territoires susceptibles d'être également touchés. A titre d'exemple, *Lyon-Matin* déplace l'angoisse de la catastrophe de Mexico et de celle de Bhopal vers le territoire du « couloir de la chimie » :

“ Mexico, lundi 19 novembre, très tôt dans la matinée : une explosion provoque l'incendie d'un dépôt de gaz. On dénombrera bientôt plus de cinq cents morts et des milliers de brûlés et de sans-abri. Bhopal (Inde), lundi 3 décembre, en pleine nuit : une fuite se produit sur un réservoir de méthylisocyanate. Quelques jours plus tard, les morts se comptent par milliers, les blessés ne savent pas comment leur état évoluera et la moitié de la population a quitté la ville. Les industries où se sont déclarées ces catastrophes sont bien connues des lyonnais qui, chaque fois qu'ils prennent la route vers le midi, traversent le « couloir de la chimie ». Là se côtoient plusieurs usines de produits chimiques, une raffinerie... Est-ce à dire que l'agglomération doit redouter semblable désastre ? [*Lyon-Matin* du 20/12/1984]. ”

Les trois temps médiatiques de la catastrophe

Point clé

Si la catastrophe est, dans le premier temps de la surprise, extrêmement localisée et inscrite dans le présent, elle vient ensuite rapidement s'inscrire dans une mémoire, dans la continuité d'événements passés, ici et ailleurs. Enfin, la catastrophe est intégrée à un univers de futur possible qui encourage à imaginer et construire de nouveaux territoires du risque.

Et c'est ainsi, qu'au cours des années 1980, le sud de Lyon devient un espace remarquable ; il semble que la dynamique événementielle relative à la succession d'accidents des années 80 contribue à la configuration du territoire du « couloir de la chimie ».

Bhopal, Tchernobyl, Seveso, le temps du doute et des angoisses issus de cette liste d'événements permet de s'inquiéter quant à l'avenir du « couloir de la chimie »⁸, une angoisse qui trouve sa réalité lors de la catastrophe du Port Edouard Herriot. C'est que, en effet, la catastrophe ouvre, pour un temps, l'espace des discours autorisés et légitimes. La situation jusqu'alors tolérée devient intolérable (c'est le principe du problème public) et dans l'après-catastrophe, des propositions radicales peuvent être avancées : dans le cas des risques industriels, la radicalité, c'est de contester la proximité ville/usines et donc d'appeler à un démantèlement des sites industriels situés en zones urbaines. Après l'incendie d'Edouard Herriot de 1987, la polémique se structure notamment autour de la possibilité d'un démantèlement que Michel Noir appelle de ces vœux dans la presse régionale. Ainsi, le temps de l'émotion favorise les propositions les plus radicales, des propositions qui disparaissent avec la compassion et la solidarité, réponses immédiates à l'événement.

La catastrophe, réelle ou fictionnelle, implique une focalisation de l'attention médiatique qui, au cours des années 1980, va imposer le « couloir de la chimie » comme **territoire emblématique du risque**.

5.2.4 Conclusion : le risque, un concept inachevé dans les années 1980

Dans les années 1970, les médias mettaient en scène le danger plus que le risque industriel. Cette distinction conceptuelle cruciale instaure une configuration conflictuelle entre les acteurs du risque. Dans ce conflit, aucune collaboration, concertation, *etc.* n'est encore possible. Les événements, les situations, les acteurs et leurs actions révèlent une frontière infranchissable, empêchant les acteurs locaux, les industriels et les pouvoirs publics ainsi que leurs intérêts respectifs de se rencontrer.

Le scénario-fiction du numéro de décembre 1983 de *Ça m'intéresse* et la longue liste de catastrophes industrielles entre 1984 et 1987 contribuent à basculer la représentation du danger industriel vers celle du risque industriel.

“ Constituer un danger en risque, c'est considérer qu'il n'a pas une cause simple, nécessaire ou suffisante, mais une multiplicité de causes probables, de « facteurs de risques ». En outre, il n'est pas nécessaire que le lien entre le risque et l'un de ses facteurs soit compris. [Peretti-Wattel 2010, p.16]. ”

Pourtant, le parcours entre danger et risque est encore incomplet. L'idée du risque n'est pas totale, il subsiste encore, dans sa représentation médiatique, une volonté et/ou une injonction à le maîtriser.

C'est le cas dans le scénario-fiction de *Ca m'intéresse* qui conteste la complexité des causes probables et désigne des responsables. Il propose ainsi un discours critique quant à la gestion des risques technologiques, réfutant l'argument de fatalité (« *La fatalité n'existe pas : c'est une excuse ou un prétexte* »), prodiguant des conseils pour éviter la catastrophe (« *Il faudrait accroître les effectifs chargés du contrôle des établissements classés* ») et alertant les pouvoirs publics sur la nécessité de prévoir (« *Une catastrophe, c'est comme une guerre, ça ne s'improvise pas, ça se prépare...* »)

De la même manière, le traitement médiatique de l'accident du Port Edouard Herriot, dernier de la liste des catastrophes des années 1980, souligne cette tension.

⁸ Le même phénomène est repéré après AZF. Dès le surlendemain de l'explosion, *Le Progrès* en Une « *Grand Lyon : ces usines qui font peur* ». Le dossier est accompagné de cartes indiquant les usines considérées à risque. Même procédé dans *Lyon Capitale* qui titre en Une « *Les 87 sites dangereux de la région lyonnaise* » ou encore dans *Lyon Mag* qui titre en Une « *Une bombe chimique à l'entrée de Lyon* ». Ce dernier comprend d'ailleurs une longue interview de Touraine dans laquelle, alors 1er adjoint au maire de Lyon, il exige le démantèlement sous 5 à 10 ans du « couloir de la mort ».



FIG. 5.3 – Article de l'Humanité Rhône-Alpes du 05/06/1987

L'illustration 5.3 ci-dessus est exemplaire : elle souligne l'incapacité de la presse écrite à se positionner entre perspective du danger et perspective du risque. Les termes se côtoient, dans les discours médiatiques comme des synonymes. Le sondage réalisé par *Lyon Matin*, quelques jours après l'incendie du Port Edouard Herriot rend particulièrement compte de ce dernier mouvement de résistance face à l'inscription du concept et de la problématique du risque (cf. encadré suivant).

INDUSTRIES DANGEREUSES. Protégez-nous davantage!⁹

61% des Français jugent la sécurité insuffisante. 70% placent la chimie et le nucléaire ex-aequo, en tête des risques (Sous-titre de l'article)

Les industries dangereuses sont-elles suffisamment protégées ? Mais aussi sommes-nous assez protégés ?

Il y a la protection contre les accidents susceptibles de se produire lors du fonctionnement courant de l'entreprise, le risque interne en quelque sorte, et l'accident provoqué par une agression extérieure, soit naturelle, soit malveillante.

Lorsqu'il s'agit de savoir si l'industrie est une menace pour l'environnement...

Il semble là qu'il ne faille pas confondre la pollution accidentelle (port Edouard Herriot, Tchernobyl, Los Alfaquès) qui ne pourra jamais comporter une probabilité nulle, et la pollution chronique qui résulte du fonctionnement courant de l'établissement [Lyon Matin du 08/06/1987].

Dans ces extraits, les principes du danger, de la menace, du risque et l'idée du « risque zéro qui n'existe pas », cohabitent, obligeant le journaliste à identifier et différencier les manifestations dangereuses (pollution chronique – accident malveillant) et les manifestations du risque (accident interne et pollution accidentelle ou naturelle). Les autres journaux, à l'occasion du bilan de l'incendie du Port Edouard Herriot rejoignent cette conclusion confuse quant au sinistre. Ainsi, *L'Humanité Rhône-Alpes* du 04/06/1987 consacre une page complète au discours de Charles Fiterman de la fédération du PCF, titrée « *Aucune Fatalité !* ». L'article commence ainsi :

“ Pour la fédération du PCF et Charles Fiterman : L'accident survenu mardi confirme le réel danger que représentent les mauvaises conditions de stockage des produits pétroliers par les firmes et groupes tels que Shell au port Edouard Herriot. Mais il n'y a dans ces risques et dangers aucune fatalité [L'Humanité Rhône-Alpes du 04/06/1987]. ”

La configuration conflictuelle des acteurs dans les années 1970 subsiste donc après le dossier marquant de *Ça m'intéresse* et dans les articles qui suivront dans les années 1980. Pourtant, celle-ci devient de plus en plus floue, **transformant progressivement le danger en risque**.

5.3 Les années 1990 : l'ère de communication sur le risque

Dans les années 1990, de nouveaux sujets apparaissent alors que d'autres tendent à s'effacer. Le graphique présenté dans la section 4.4 et repris ci-dessous (cf. graphique 5.4) nous permet d'envisager trois mouvements thématiques.

1. D'abord, il y a les thèmes qui émergent dans les années 1990. À droite du graphique, on remarque que l'apparition des thèmes **évènementiel (10)** et **concertation (13)** qui n'existaient pas avant 1990.
2. On note la croissance importante de la thématique **communication (11)** et de **prévention-sécurité(12)** lors de cette décennie

⁹ Titre de l'article de *Lyon Matin*.

3. et une perte d'intérêt pour les **nuisances (1)**, les **mouvements sociaux (2)** et la question générale du **risque ou du danger (5)**.

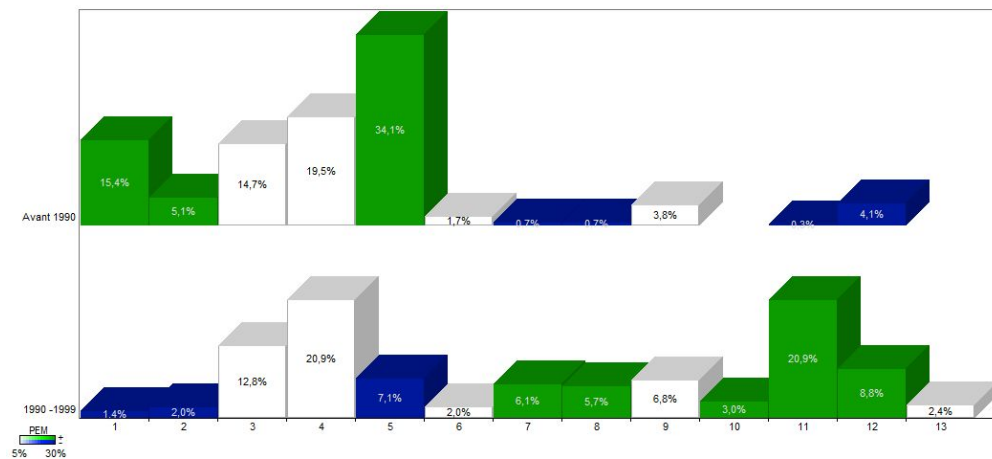


FIG. 5.4 – L'évolution des thématiques des années 1990

Les années 1980 s'achevaient sur une conflictualité entre les acteurs de plus en plus floue. Cette configuration conflictuelle reposait sur la séparation des acteurs autour du concept de faute.

Les acteurs

Point clé

Le traitement médiatique de la question industrielle permet de parachever, dans les années 1990, le glissement vers le concept de risque et vers la disparition d'une culpabilité. Pourtant, deux groupes d'acteurs se distinguent encore dans les années 1990, mais cette fois, c'est la question du savoir qui les oppose. Il y a ceux qui savent (industriels et pouvoirs publics) et ceux qui ne savent pas (la population). Les municipalités, les associations et les médias se situent dans l'entre-deux, tantôt ignorants, tantôt sachants.

Les années 90 sont une période de **communication sur le risque**. Deux dossiers :

- ▷ **les déchets industriels**
- ▷ **et le projet Archimium**

permettent de comprendre comment le thème de la communication modifie et fédère les représentations du risque industriel, dans les années 1990. Ce thème se révèle doublement dans notre corpus :

- ▷ la prise en charge du risque par les pouvoirs publics déplace la fonction du journaliste : il n'est plus porteur de la conflictualité comme dans les années 1970/80 mais devient un expert «neutre» chargé de communiquer à ses lecteurs ce qui se passe et comment ça se passe. Ceci est particulièrement illustré par le dossier des « déchets industriels »
- ▷ Les années 90 voient l'apparition d'opérations de communication à propos du risque et de l'environnement industriel. Les médias portent ces opérations et un idéal de transparence comme le montre le dossier « Archimium ».

5.3.1 La gestion du risque et son traitement médiatique pédagogique

Après la longue liste de catastrophes des années 1980, de nombreuses lois et décrets voient le jour dans l'espace socio-politique français. Pour les plus importantes, nous pouvons citer la loi relative à la prévention des risques du 22 juillet 1987, la loi sur les déchets du 13 juillet 1992 et la directive «Seveso 2» du 9 décembre 1996.

Année	Date	Objet
1986	automne 1986	Création de l'association des Industriels de Saint-Fons
1986	11/24/1986	Circulaire sur la maîtrise des sites industriels à hauts risques
1987	7/22/1987	Loi relative à la prévention des risques
1988		Lancement du projet Archimium par Sérusclat à Saint-Fons
1990	1/31/1990	Création du SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise)
1991	5/27/1991	Première réunion de la commission permanente du SPIRAL
1992	3/18/1992	Signature par vingt-six pays de la Convention de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe sur les effets transfrontières des accidents industriels.
1992	7/13/1992	Loi sur les déchets (Ségolène Royal)
1996	12/9/1996	Directive Seveso 2 relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs
1999	12/28/1999	Décret du 28 décembre en application de la directive 96/82/CE du 9 septembre 1996 (dite « Seveso II ») modifiant la nomenclature des installations classées

TAB. 5.3 – Liste des lois et décrets des années 90

Cette liste de lois, décrets et création d'institutions déplace l'attention des médias depuis le risque ou danger industriel vers sa gestion. Ce parcours est particulièrement visible dans le dossier « les déchets industriels ». La médiatisation de ce dossier suit la médiatisation de son cousin « le tri des déchets ménagers ». En parallèle, hors du territoire de Rhône-Alpes, il y a une médiatisation de problèmes à propos des importations/exportations des déchets entre la France et d'autres pays européens (dont l'Allemagne)¹⁰. Si nous ne traitons ici que de la question des déchets industriels et, ce, dans le territoire de la région Rhône-Alpes, les années 1990 sont un temps de médiatisation forte de la question du déchet en général.

Vingt-six articles de notre corpus traitent de la question des déchets industriels entre le 17 novembre 1990 et le 3 décembre 1995. Mais cette médiatisation évolue dans le temps. Si, dans ses trois premières années, les médias s'intéressent au danger du déchet, à partir de 1993, cette médiatisation subit une transformation dans l'objet traité. **On passe des « déchets dangereux » à « la gestion des déchets ».**

Observons cette évolution et ce qu'elle nous dit sur la médiatisation du risque industriel lors de cette décennie.

Dans un premier temps de médiatisation, la problématique de non-existence de décharge classe 1 en Rhône-Alpes et donc du non-traitement approprié de ce type de déchets constituent l'occasionnalité du traitement. Mais la presse s'intéresse plus particulièrement à la dangerosité de ces déchets pour l'environnement et aux nuisances occasionnées par la décharge. L'affaire de Montchanin¹¹ et le

¹⁰ Ségolène Royal déclare en mai 1992 : « La France ne veut pas être la poubelle de l'Europe ».

¹¹ L'affaire Montchanin a lieu de 1987 à 1989. Fin 1986, les riverains de la décharge industrielle de Montchanin dénoncent des odeurs chimiques qui s'infiltrèrent dans leurs maisons et leur occasionnent irritations des yeux et des muqueuses, allergies cutanées et, parfois même, troubles neuropsychiatriques. Une enquête dévoile un enfouissement illégal dans des zones

principe NIMBY (« *Not in my backyard* »¹²) sont sans cesse mobilisés pour justifier le non-compromis entre la Région et les communes d'accueil potentielles. La presse est compréhensive. Elle comprend le problème de la Région et comprend le problème de la population des communes. Une configuration conflictuelle subsiste donc, mais la position de la presse écrite locale est moins franche que celle qu'elle avait été jusqu'alors : elle s'éloigne d'une défense claire des intérêts riverains. Cette absence de prise de position s'explique, entre autres, par la disparition de l'acteur industriel, qui « laisse », de ce fait, le conflit subsister entre la Région et les municipalités et riverains ; des acteurs identifiables sur le même territoire que la presse qui en parle.

L'industriel ne trouve donc que peu sa place dans les articles. À l'exception de *Lyon Libération*, la presse écrite ne questionne pas son activité, sa responsabilité ou son implication.

“ Longtemps, les industriels se sont plus préoccupés de gains de productivité que de dépollution. Jusqu'à ce que le boomerang vert leur revienne en pleine figure. Du coup, même en montrant patte blanche, il leur faudra du temps pour se refaire une virginité [*Lyon Libération* du 30/01/1992]. ”

La Région (et l'État par extension) est donc l'acteur responsable du traitement et du stockage des déchets industriels. Cela est d'autant plus vrai quand on regarde qui produit les déchets. Les industries ne sont pas désignées en tant que telles, mais par le territoire sur lequel elles sont situées. Ainsi, c'est le territoire (Région ou Département) qui est producteur de déchets industriels.

“ Le Rhône avec sa vallée de la chimie est l'un des départements qui produit le plus de déchets industriels toxiques [*Le Progrès* du 02/03/1992]. ”

“ Rhône-Alpes, qui génère 100 000 tonnes de déchets ultimes par an [*Lyon Libération* du 20/11/1992]. ”

La question de la pollution trouve sa place dans ces articles pour justifier le refus des populations riveraines, mais n'est pas questionnée par la presse. L'affaire Montchanin émergeait, fin 1986, d'une dénonciation, par les riverains, du non-contrôle d'une décharge par les pouvoirs publics. Cette affaire, sans cesse rappelée dans les articles sur les déchets industriels, influe sur cette médiatisation en donnant la responsabilité de l'objet « pollution » à l'État et la Région par le contrôle et la maîtrise des décharges. La loi-cadre Déchets de 1992 vient renforcer ce positionnement médiatique en assurant aux communes d'accueil une maîtrise des pouvoirs publics.

Ce premier temps de médiatisation révèle donc la disparition de l'acteur industriel dans la désignation de responsabilités. Au contraire, dans ce dossier, l'industriel est incarné par la figure positive de Rhône-Poulenc Pont-de-Claix qui s'investit dans le traitement et le stockage des déchets industriels¹³.

“ L'usine Pontoise peut déjà répondre non seulement à ses propres besoins, mais à ceux d'autres unités du groupe en Europe [*Lyon Libération* du 30/01/1992]. ”

“ Rhône-Poulenc va encore plus loin : après avoir lancé pour son propre compte à l'automne 1991, sur son site de Pont-de-Claix, un incinérateur d'une capacité annuelle de 35000 tonnes/an (...) elle a ouvert cette plateforme de brûlage à une clientèle industrielle [*Entreprises Rhône-Alpes* du 01/09/1993]. ”

Les problématiques liées au risque industriel sont donc à la charge des pouvoirs publics (municipaux, régionaux ou nationaux). Or c'est, précisément, au moment où la loi cadre-déchets est mise en application que la médiatisation du problème du traitement des déchets industriels dans la région Rhône-Alpes évolue.

Dès lors, la presse ne s'intéresse plus à la question de dangerosité des déchets, aux problématiques environnementales ou aux arguments des différents acteurs ; elle met en scène le processus de

non autorisées de 41 fûts de dioxine en provenance de Seveso qui auraient été enfouis à Montchanin depuis novembre 1982. Le ministre de l'Environnement, Brice Lalonde, viendra sur place pour rassurer la population réunie au sein de l'Association de défense de l'environnement de Montchanin (Adem). Les propriétaires de l'entreprise DS Environnement (DSE), qui géraient la décharge, seront condamnés et le préfet ordonnera la fermeture définitive du site en octobre 1989.

¹² Traduction : « Pas dans mon jardin ».

¹³ Nous verrons, par la suite, que cette figure positive se maintient, dans les années 1990, avec les opérations de communication organisées par les industriels.

réflexion du SEMEDDIRA (Société d'économie mixte pour l'étude de décharges pour déchets industriels en Rhône-Alpes), sa présélection de sites, la publication de son livre blanc, etc. On passe de la construction d'un problème public à la description d'un programme de résolution.

“ Les problèmes publics n'existent et ne s'imposent comme tels, qu'en tant qu'ils sont des enjeux de définition et de maîtrise de situations problématiques, et donc des enjeux de controverses et d'affrontements entre acteurs collectifs dans des arènes publiques [Cefaï 1996, p. 51]. ”

Le caractère polémique de la gestion des déchets industriels et la mise en scène des affrontements entre la Région et les populations riveraines des sites d'accueil envisagés sont abandonnés au profit de la description de ce qui se passe. Cette évolution est visible dans la titrairie même des articles. À titre d'exemples :

- ▷ « Déchets ultimes indésirables » [Lyon Libération du 30/01/1992]
- ▷ « Déchets : le Rhône pas épargné » [Le Progrès du 20/08/1992]
- ▷ « Beaucoup de déchets industriels dangereux se perdent dans la nature » [Le Monde Rhône-Alpes du 25/08/1992]
- ▷ « Déchets industriels : les entreprises et la Région s'engagent » [Le Progrès du 16/01/1993]
- ▷ « Déchets industriels : un bon plan pour Rhône-Alpes » [Le Progrès du 01/07/1993]
- ▷ « Dix zones sont susceptibles d'accueillir un centre de stockage des déchets industriels » [Le Monde Rhône-Alpes du 09/11/1993]

Les discours de presse ne sont plus porteurs d'une conflictualité entre des locaux, victimes de l'implantation d'une décharge, et la Région, soumise à des nécessités économiques et politiques. La mise en concurrence d'intérêts divergents est remplacée par la publication d'un programme de résolution. **Le journaliste devient alors un expert** qui explique ce qui se passe et comment cela se passe. Il présente des plans d'un centre de stockage, des lexiques des termes techniques et des sigles, des comptes-rendus de réunions, des échéanciers ou des extraits du cahier des charges pour l'implantation d'un centre de stockage et de traitement des déchets industriels.

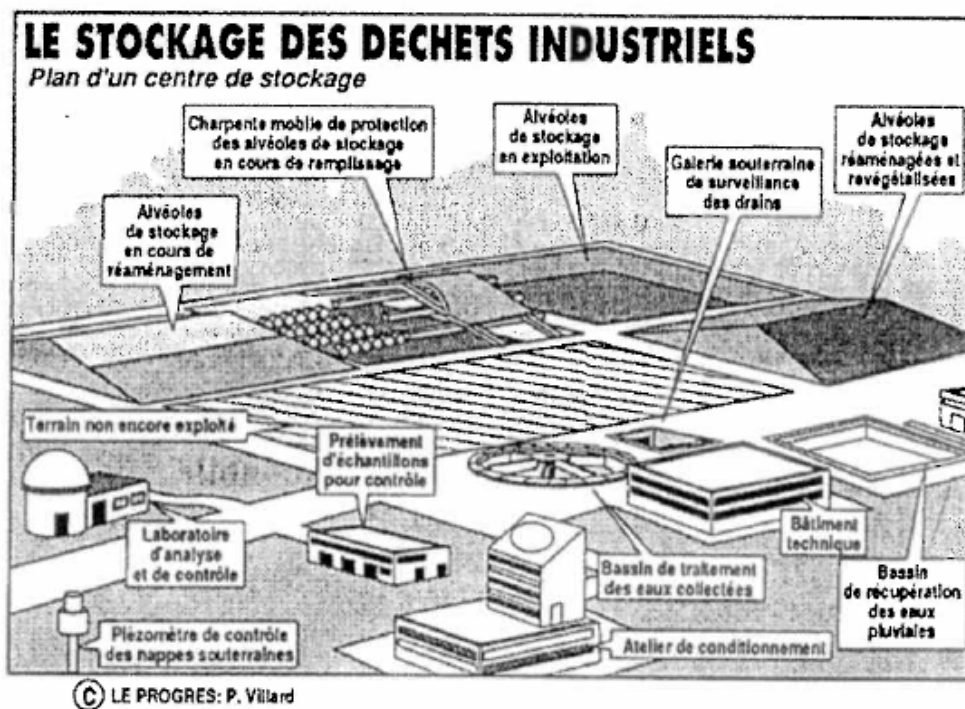


FIG. 5.5 – Le Progrès du 01/07/1993

Le dossier sur les déchets industriels dans les années 1990 est exemplaire car il montre bien comment la configuration conflictuelle des acteurs des années 1970 et 1980 disparaît progressivement de la médiatisation des problématiques industrielles. Résumons ce parcours.

Le risque dans la presse écrite des années 70 à 90

Point clé

Dans les années 1970, la définition des usines comme dangereuses sépare les acteurs locaux d'un côté, et les industriels et pouvoirs publics de l'autre. Cette séparation est construite sur le concept de faute qui distingue alors les victimes des responsables. Dans les années 1980, la mise en scène d'un scénario-catastrophe et une longue liste de catastrophes, dans le monde et dans le « couloir de la chimie », conduit à modifier les représentations médiatiques du danger industriel vers celle de risque avec une causalité et, donc, une responsabilité non-déterminables ou, du moins, beaucoup plus floues. Parallèlement, la prise en charge de ces questions par l'État avec une série de lois et de décrets, à la fin des années 1980 et dans la décennie 1990, semble résoudre les tensions qui subsistaient jusqu'alors. Le journaliste de presse écrite perd ainsi progressivement son rôle de porte-parole d'une conflictualité. Il se fait « expert neutre » qui dispense son savoir au lecteur. L'objet de l'énonciation des discours de presse est désormais une description aux ambitions pédagogiques.

5.3.2 Les opérations de communication

Dans un contexte marqué par la professionnalisation des services communication des entreprises, la presse rend compte et promulgue, au cours des années 1990, de nombreux événements et campagnes de communication organisés par les industriels et/ou par les municipalités et diverses institutions publiques territoriales. Ces opérations de communication servent à faire connaître les activités des entreprises industrielles du territoire, à « rassurer » les riverains sur les mesures de prévention et de sécurité et, finalement, à promouvoir l'environnement industriel.

La première journée porte-ouverte de l'usine Atochem de Pierre-Bénite fin 1990, suivie par l'opération « graines de chimistes », lancée par la mairie de Saint-Fons et le conseil général en octobre 1991, amorce l'intérêt de la presse écrite pour ces opérations de communication.

Un projet particulier de communication focalise l'attention de la presse écrite, dans les années 1990 : le **projet Archimium**. Ce projet, porté par le maire, repose sur l'ambition de créer, à Saint-Fons, un centre culturel et scientifique consacré à la chimie.

Dans ses premières années de médiatisation, ce projet est encensé par la presse écrite¹⁴.

« Cette initiative est originale puisque jusqu'à présent, à part les parcs de loisirs, il était assez rare de rencontrer des centres à vocation plus instructive [Lyon-Figaro du 19/01/1989]. »

Ainsi, l'Archimium est qualifié de « pont entre la société et la chimie » [Le Monde Rhône-Alpes du 4/09/1990], de « projet ambitieux et novateur » [Lyon Figaro du 01/09/1990], de « temple de la chimie » [Le Progrès du 02/11/1990], de « lieu de culte de la chimie » [Le Progrès du 25/02/1991] ou de « sorte de palais de la découverte » [Le Progrès du 30/05/1991].

Ces sanctions positives s'inscrivent sur une double rupture dans les représentations médiatiques du risque industriel. La première rupture, omniprésente dans les articles sur le projet Archimium, est celle entre la société et l'environnement industriel, que le projet Archimium résout. En effet, pour la presse, le projet Archimium s'inscrit dans une logique de réparation ou de « *réconciliation entre la ville, l'industrie et, au-delà, la société tout entière* » [Lyon-Libération du 12/09/1990]. La première rupture est donc, dans les représentations médiatiques, celle, passée, entre société et industrie, que le projet Archimium réconcilie(ra).

« Non pour déplorer une telle concentration dans un même secteur (avec Rhône-Poulenc, Ciba-Geigy, Atochem ou Elf Aquitaine) mais pour la mettre en valeur et en faire un atout de développement pour l'agglomération lyonnaise et la région Rhône-Alpes [Le Figaro du 06/09/1990]. »

¹⁴ L'échec du projet et les conséquences financières de cet échec inscriront ensuite les discours dans un jugement négatif. Pourtant, aucun article ne remettra en question, par la suite, l'idée et l'ambition de l'Archimium. La sanction positive de l'objet « Archimium » est remplacée par une sanction négative des objets « le projet et sa conduite ». Et si la sanction change, c'est aussi l'objet jugé qui change.

“ Ceci dans le but de dédramatiser l'image de la chimie, plus connue pour les risques et les pollutions qu'elle comporte que pour son rôle dans l'industrie et le progrès techniques [Le Progrès du 02/11/1990]. ”

Cette première rupture, telle que mise en scène par la presse écrite, fait émerger une deuxième rupture dans les représentations médiatiques. Il y a un « avant Archimium » où l'industrie souffre d'une mauvaise image et un « après Archimium » où l'industrie est (sera) envisagée comme un atout du territoire.

Le traitement médiatique de ce projet de communication révèle ainsi deux représentations importantes qui s'imposent progressivement dans les années 1990.

La première repose sur la figure médiatique négative des industries. Selon la presse, cette image négative n'est plus une représentation subjective mais s'impose désormais comme un réel qu'on ne peut nier. Ainsi, les discours médiatiques font le constat d'une image négative de l'industrie, une image perçue comme indépendante de leurs propres discours. Au creux de cette image négative, naturalisée par la presse écrite, se trouve l'un des points d'évolution des représentations médiatiques. En effet, les articles de presse des années 1970 et 1980 s'organisaient dans la mise en scène des représentations (négatives ou positives, convergentes ou conflictuelles) sur la présence ou l'activité des entreprises industrielles sur le territoire, comme l'a montré l'analyse qualitative du dossier « Rejet d'acroléine dans le Rhône ».

Désormais, un consensus sur une image négative semble être intégré dans les représentations sociales et aux discours médiatiques. Il devient alors un postulat sur lequel reposent les discours. Ce postulat permet, alors, au thème discursif « communication » d'émerger. Les discours journalistiques des années 90 s'inscrivent dans la logique suivante : *Par nature, l'industrie et la société sont séparées. Il faut promouvoir les projets de communication, tels que le projet Archimium, qui œuvrent à les réconcilier.* Ici réside la deuxième représentation omniprésente dans les années 1990 : la communication permet de résoudre les tensions en suspens en mettant les acteurs à un niveau équitable de connaissances. Dans ce sens, qu'elles soient le fait des industriels ou des pouvoirs publics, les opérations de communication sont jugées positivement parce qu'elles permettent l'accès du public au savoir. Or, dans la presse écrite, ce savoir est qualifié de bénéfique non seulement pour l'industriel, mais aussi pour la population qui serait rassurée.

“ L'occasion pour Atochem de démystifier son activité et de faire connaître son souci de sécurité et de sauvegarde de l'environnement [Le Progrès du 12/06/90]. ”

“ Une façon de communiquer aux Lyonnais et, notamment, aux habitants des communes avoisinantes, les efforts faits par le groupe en matière de sécurité des hommes et des procédés et de protection de l'environnement [Le Figaro du 19/05/90]. ”

“ Le but, faire réaliser par les bambins, des expériences pour les sensibiliser, par la pratique, à la chimie d'aujourd'hui. Il s'agit aussi de revaloriser ce secteur industriel auprès des enfants en leur montrant les implications dans la vie courante [Le Progrès du 16/10/91]. ”

5-3-3 Conclusion

Les années 1990 voient l'émergence de deux objets médiatiques « les opérations de communication » et « la gestion du risque par les pouvoirs publics ».

Deux principes traversent le traitement médiatique de ces objets. L'un repose sur la gestion du risque, l'autre sur une communication transparente.

Le premier promeut l'idée d'une maîtrise du risque. Cette maîtrise apparaît dans la longue liste de lois et décrets largement mis en scène par les médias dans les années 1990, mais aussi dans la mise en place des outils et installations de sécurité, dans les usines, désormais visibles par les habitants lors des journées portes-ouvertes ou autres opérations de communication. La transformation symbolique du danger en risque s'achève donc clairement dans les années 1990. Mieux, c'est l'idée d'un risque quasi nul et maîtrisé qui émerge tout en maintenant l'idée que « *le risque zéro n'existe pas* ».

L'apparition de cette formule est décisive dans l'évolution des représentations du risque industriel. La formule n'est pas seulement la trace de tel ou tel positionnement idéologique. Elle est le lieu de rencontre entre des discours qui circulent dans la société.

“ À un moment du débat public, une séquence verbale, formellement repérable et relativement stable du point de vue de la description linguistique qu'on peut en faire, se met à fonctionner dans les discours produits dans l'espace public comme une séquence conjointement partagée et problématique. Portée par des usages qui l'investissent d'enjeux socio-politiques parfois contradictoires, cette séquence connaît alors un régime discursif qui fait d'elle une formule : un objet descriptible dans les catégories de la langue, et dont les pratiques langagières et l'état des rapports d'opinion et de pouvoir à un moment donné au sein de l'espace public déterminent le destin –à la fois envahissant et sans cesse questionné– à l'intérieur des discours [Krieg-Planque 2003, p.15]. ”

Or la formule « *le risque zéro n'existe pas* » permet la dispersion de la cause ou de la responsabilité. Ainsi,

“ à partir des années 1990, il ne s'agit plus d'éliminer le risque mais plus modestement de le gérer [Peretti-Wattel 2010, p.17]. ”

L'inscription de cette formule et de ce qu'elle implique rapproche les acteurs qui étaient opposés dans les années 1970/1980. En effet, s'il n'y a plus de coupable, ni de responsable, tous les acteurs font partie d'un même groupe qui peut œuvrer à la **gestion du risque industriel**. La configuration conflictuelle des décennies précédentes glisse progressivement vers une configuration au potentiel collaboratif et vers le processus de concertation.

Les « poissons morts »

Pour soutenir cette évolution, observons celle du traitement médiatique d'un sinistre récurrent : la destruction de la faune du fleuve du Rhône suite à une pollution industrielle.

En 1976, nous l'avons vu, les discours médiatiques à propos du rejet d'acroléine dans le Rhône séparent les acteurs autour d'une faute commise et d'un danger spécifiquement imputable aux installations industrielles. Un sinistre similaire se produit en 1982¹⁵, avant le scénario catastrophe de *Ça m'intéresse* et la longue liste de catastrophes. Le traitement médiatique est le même qu'en 1976, maintenant la dichotomie victime/coupable comme thème discursif principal.

“ Quelle quantité de déchets ou de produits toxiques faut-il déverser dans un fleuve comme le Rhône pour que les poissons ne puissent y surnager que le ventre en l'air ? [Lyon Matin du 11/09/1982]. ”

“ Le drame dans cette affaire est que les hommes ne peuvent que constater les dégâts et assumer une tâche urgente : le ramassage des poissons morts [Lyon Matin et Le Journal du 15/09/1982]. ”

“ Dès l'annonce de cette pollution, Camille Vallin, sénateur-maire de Givors et président de l'Association de défense de la vallée du Rhône, déclarait, « cette pollution, même s'il s'agit d'un accident, prouve qu'il y a encore des gens qui prennent le Rhône pour une poubelle ». [L'Humanité Rhône-Alpes du 14/07/1982]. ”

En mai 1993, lors d'une nouvelle pollution du Rhône détruisant, une nouvelle fois, la faune du fleuve, les discours médiatiques ne sont plus les mêmes. Multiplicités de causes, accusations plus incertaines et collaboration des différents acteurs dans la gestion de la pollution contribuent à construire le « risque » et, ainsi, estomper la configuration conflictuelle des années précédentes.

“ Pêcheurs avertis, les habitants de Serrières et de Sablons pensent à un « accident chimique », montrant des tâches rouges sur le corps des poissons « qui ne peuvent être dues à une asphyxie » (...) Le maire de Serrière ne va pas, lui, jusqu'à accuser une quelconque industrie [Lyon-Figaro du 31/05/1993]. ”

“ La conjonction de multiples phénomènes semble confirmée par Robert Sernet, directeur adjoint du laboratoire d'analyse du CNRS [Le Monde Rhône-Alpes du 04/06/1993]. ”

“ Tous les services préfectoraux, régionaux départementaux de la sécurité et de l'environnement ont agi à leur façon sur le problème [Lyon-Figaro du 21/05/1993]. ”

¹⁵ Ou plutôt deux. Puisque ce sont deux pollutions successives en l'espace de trois jours qui se produisent en septembre 1982.

Pourtant, la question du savoir sépare encore les acteurs à propos des problématiques industrielles. **La communication est instituée alors, par les médias, comme une dernière étape réunificatrice. C'est le second principe transversal** à la médiatisation du risque industriel des années 1990. Ce principe repose sur un idéal de transparence et d'accès au savoir du public, que cette transparence soit le fruit du travail de traduction journalistique des lois, réglementations et actions de prévention et de sécurité ou qu'il soit le résultat des opérations de communication organisées par l'industriel, l'État ou les collectivités territoriales.

5.4 Les années 2000 : l'ère de la concertation ?

L'analyse des discours médiatiques de 1970 à 1999 éclaire l'évolution des représentations médiatiques qui évoluent d'une saisie du danger industriel vers celle du risque. L'inscription du risque, « *danger sans cause* » et « *dommage sans faute* »¹⁶ ouvre un espace favorable à la collaboration de tous les acteurs qui participent à sa maîtrise ou qui le côtoient. De ce constat, émerge une hypothèse relative à la décennie 2000 :

Point clé

Hypothèse

Les périodes précédentes auraient aménagé un contexte favorable pour l'installation, dans les années 2000, des instances de concertation, une décennie marquée par l'unité et le « faire ensemble » et non plus par la confrontation entre les victimes et les coupables, les sachants et les ignorants.

L'analyse qualitative des articles à propos des comités locaux d'information et de concertation (CLIC) permet de confronter cette hypothèse à la réalité des discours médiatiques.

Les CLIC sont créés en réponse à l'enjeu démocratique de la catastrophe d'AZF, survenue le 21 septembre 2001 à Toulouse. Si l'événement est majeur, notre étude, focalisée sur la représentation du risque dans le territoire du couloir de la chimie et, plus largement, dans la région Rhône-Alpes, ne retient que les articles issus de la presse locale à propos d'une catastrophe, survenue « ailleurs ».

Il est possible de classer les discours retenus selon quatre catégories :

- ▷ Dans la première catégorie qui traite de l'immédiat de la catastrophe, le territoire de la région Rhône-Alpes est absent. Seule l'identité des journaux raccroche cet événement au territoire étudié. La catastrophe n'est renvoyée qu'à l'espace localisé de l'accident (Toulouse)¹⁷.
- ▷ Dans la deuxième catégorie d'articles, l'attention portée au territoire martyrisé est déplacée vers la région Rhône-Alpes, susceptible d'être également touchée. La presse locale rappelle, comme elle l'a fait dans les années 1980 lors de la longue liste de catastrophes industrielles, que le risque existe aussi ici. Avec des cartes du territoire, historiques des accidents, listes des produits dangereux exploités par les industries de la région (cf. figure ci-contre), la presse locale déplace la peur depuis Toulouse vers la région Rhône-Alpes. Cette catégorie est celle qui regroupe majoritairement les discours à propos d'AZF dans notre corpus. Ils déterritorialisent la catastrophe industrielle et la réinvestissent à partir des enjeux locaux de leur propre territoire.
- ▷ La troisième catégorie s'attarde sur les leçons de la catastrophe : ces leçons sont envisagées dans un enjeu national ou déterritorialisé.

¹⁶ Déjà cité. [Peretti-Wattel 2010, p.6-7].

¹⁷ Marion Cauhopé propose une analyse particulièrement riche sur la représentation médiatique des territoires sinistrés par l'explosion d'AZF [Cauhopé 2008].

- ▷ Enfin, ce sont les conséquences et leçons apportées par AZF, mais cette fois ramenées au territoire régional qui constituent la dernière catégorie d'articles présents dans le corpus à propos d'AZF. Au lendemain d'AZF (2001-2002), les discours médiatiques interrogent la prise en charge des risques industriels territoriaux et décrivent les débuts d'une gestion et d'un intérêt renouvelés.

Quelques titres d'articles

Exemple

« Les députés mènent l'enquête sur les risques industriels » Le Progrès du 13/12/2001
 « Faut-il transférer les usines à risques ? » Le Progrès du 27/09/2001
 « Sites industriels à risques : pas de mesures particulières pour l'instant » Le Progrès du 04/10/2001
 « Les parlementaires dans le couloir » Lyon-Figaro du 15/12/2001

Cette dernière catégorie est celle qui retient notre attention puisqu'elle amorce les conséquences institutionnelles et législatives de la catastrophe AZF, au niveau national, mais aussi local et, plus loin, la mise en place des instances de concertation, lors du vote de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

“ La philosophie du projet repose sur la responsabilisation de tous, patrons et salariés, riverains et élus, assureurs et représentants de l'État [Le Figaro du 20/09/2002 : un projet de loi contre les risques industriels]. ”

Le CLIC, dispositif mis en place par cette loi, institutionnalise les débuts de la concertation à propos des risques industriels et introduit leur mise en pratique au niveau local. Observons la manière dont la presse écrite en parle.

5.4.1 La faible médiatisation des CLIC

En juillet 2002, les premiers comités locaux d'information et de concertation sont créés par la circulaire Bachelot. Cette création est expérimentale ; Feyzin, commune du couloir de la chimie, est choisi comme site d'expérimentation. L'information est pourtant très peu reprise dans la presse écrite. Seul *Le Figaro* s'en saisit le 8 janvier 2004. Les débuts des CLIC marquent les débuts de leur médiatisation, mais aussi un faible intérêt de la presse écrite, intérêt qui n'augmentera pas lors de leur mise en place sur le plan politique au niveau national, comme sur un plan fonctionnel et stratégique au niveau local.

Un objet médiatique rare...

Puisque le terrain privilégié de notre analyse est le couloir de la chimie, nous n'avons retenu, dans un premier temps, que des articles qui mentionnent les CLIC de ce territoire industriel déterminé. Sept articles ont été trouvés. Mais seuls deux portent strictement sur un CLIC ; les cinq autres mentionnent cette instance d'information et de concertation au détour d'un discours sur un autre sujet relatif aux risques industriels. Ce faible résultat nous a conduits à rechercher plus précisément des annonces ou des comptes-rendus de CLIC particuliers. Nous avons alors sélectionné trois CLIC, celui de Saint-Fons, celui de Feyzin et celui de Pierre-Bénite. Depuis 2006, douze réunions du CLIC ont été organisées dans ces trois communes, trois pour la première, cinq pour la seconde et quatre pour la dernière. Une recherche par mots-clés, sur les bases de données *Factiva* et *Europresse*, pour chacune de ces douze réunions, comme le détaille le tableau 5.4 ci-dessous, s'est révélée infructueuse.

Mots-clés (3 recherches diffé- rentes/CLIC)	Date de parution	Région de la source
Comité local d'information et de concertation	Date de la réunion du CLIC J ± 7	Rhône-Alpes
Concertation	Idem	Idem
Risques industriels	Idem	Idem

TAB. 5.4 – Recherche d'articles sur les CLIC sur les bases de données

La rareté, voire l'absence, de médiatisation est un premier résultat majeur. L'analyse qualitative permettra de saisir les tenants de ce désintérêt journalistique. Mais, pour cela, nous ouvrons notre corpus aux autres CLIC de la région Rhône-Alpes, l'augmentant ainsi de dix-sept articles. Vingt-quatre articles à propos d'un Comité Local d'Information et de Concertation occupent donc notre corpus¹⁸.

Cependant seuls neuf articles, répertoriés dans le tableau 5.5 ci-dessous, s'intéressent spécifiquement à l'organisation stratégique et/ou pratique d'une telle instance et à ses conséquences politiques.

Titre	Date de parution	Sujet
Le Figaro	08/01/04	Sélection de Feyzin comme site expérimental du CLIC
Le Progrès	24/05/06	Le premier CLIC dans le Rhône (Limas)
Le Progrès	18/10/06	Le CLIC Bayer (Limas) – Accident quelques jours plus tôt
Le Progrès	15/12/06	La réunion du CLIC Bayer (Limas et la présentation des résultats d'expertise quant à l'accident quelques mois plus tôt
Le Progrès	14/09/07	La création du CLIC Nord-Isère
Le Progrès	05/12/07	Le CLIC du Port Edouard Herriot
Le Progrès	10/11/09	La création d'un nouveau CLIC (St-Priest concerné)
Le Progrès	25/11/09	Le CLIC SNF (42) – accident quelques jours plus tôt
Le Progrès	28/11/09	Le CLIC SNF (42) – accident quelques jours plus tôt

TAB. 5.5 – Liste des articles qui ont pour objet principal le comité local d'information et de concertation (CLIC)

À l'exception du *Progrès* du 05/12/07 sur le CLIC du Port Edouard Herriot (Lyon 7^{ème}) qui ne dit rien de la raison qui motive cet article, les huit autres articles sont justifiés soit :

- ▷ par la création de l'instance,
- ▷ par un accident survenu sur le site concerné.

Quinze autres articles mentionnent l'instance du CLIC bien que le comité local d'information et de concertation ne soit pas l'objet principal du propos. Le tableau 5.6 ci-dessous liste ces articles par rapport à l'objet principal qui focalise l'intérêt du journaliste.

¹⁸ Auxquels nous pouvons ajouter cinq articles qui traitent du comité local d'information et de concertation de manière erronée. Nous reviendrons plus tard sur ces articles particuliers.

Titre	Date	Objet principal	Mention du CLIC
Le Progrès	17/05/03	La campagne du SPI-RAL	CLIC Pierre-Bénite et Feyzin
Le Figaro	03/01/03	La loi Bachelot (ou son projet)	
Le Progrès	14/10/08	Exercice/simulation d'accident	SNF (42)
Le Progrès	16/03/06	Le PPRT	Le CLIC est mentionné dans le discours cité d'un industriel - Feyzin
Le Progrès	06/11/07	Le PPRT	Le CLIC sert à instaurer le débat avant le PPRT -Ain
Le Progrès	09/07/10	Le PPRT	Le CLIC est acteur/producteur du PPRT au même titre que le préfet et l'industriel) - Limas
Le Progrès	25/05/10	Le PPRT	Ain
Le Progrès	15/09/05	Conseil municipal	Un représentant de la commune pour le CLIC est désigné- La Fouillouse (42)
Le Progrès	03/12//05	Conseil municipal	Un représentant de la commune pour le CLIC est désigné- Villefranche sur Saône
Le Progrès	20/05/07	Conseil municipal	Un représentant de la commune pour le CLIC est désigné-Saint Genis Laval
Le Progrès	04/04/08	Conseil municipal	Un représentant de la commune pour le CLIC est désigné- Chassieu
Le Progrès	20/12/09	Conseil municipal	Un représentant de la commune pour le CLIC est désigné-Oullins
Le Progrès	27/06/09	Conseil municipal	Un représentant de la commune pour le CLIC est désigné- Genas
Le Progrès	01/04/07	Conseil municipal	La création du CLIC est votée- Oullins
Le Progrès	24/06/05	Le PPI	SNF (42)

TAB. 5.6 – Liste des articles qui ont pour objet principal le comité local d'information et de concertation (CLIC)

Cette difficulté empirique à trouver le CLIC dans la presse est un résultat significatif de notre analyse. Elle manifeste clairement le désintérêt – ou l'ignorance – de la presse écrite pour cette instance d'information et de concertation. L'analyse qualitative des articles existants permet d'expliquer cette situation de creux discursif majeur.

...qui a besoin d'un autre objet plus légitime médiatiquement...

La rareté du traitement médiatique des CLIC questionne le contexte d'émergence de ces articles. Mais en observant le contexte ou l'occasionnalité de la parution d'un article mentionnant le CLIC, c'est une autre question, plus précise, qui nous mobilise : le CLIC fait-il événement ? Observons les discours à son propos.

Dans le cas du traitement médiatique du CLIC qui fait suite à un accident sur le site de l'établissement classé concerné, la mention du CLIC sert, dans le discours, à résoudre l'accident et à rassurer la population.

“ La réunion du comité local d'information et de concertation de SNF, société basée à Andrézieux-Orthéon, qui s'est tenue hier en sous-préfecture de Mont-Brison, s'est attachée à apaiser les choses, suite à l'accident qui s'est produit le 23 novembre dernier [Le Progrès du 28/11/2009] ”

De ce fait, c'est moins la tenue du CLIC que l'accident survenu quelques jours ou quelques semaines plus tôt qui justifie l'article. Cela est particulièrement visible dans le titre de l'article du Progrès du 15/12/2006 : « CLIC Bayer : après l'accident chimique, l'utilisation du mancozeb pourrait reprendre ».

Ici, « CLIC Bayer » est vide d'un point de vue informationnel et hors du temps [Tétu 1989, p.118-122] : il apparaît comme un invariant référentiel dans lequel l'actualité – « après l'accident chimique, l'utilisation du mancozeb pourrait reprendre » se place. Ce n'est donc pas le CLIC qui fait l'événement mais l'accident. Le journaliste est « embarqué dans le déroulement temporel de ce qui arrive » [Arquembourg 2011, P.51]. La réunion du CLIC constitue, ici, à l'instar d'un discours, des résultats d'une étude, d'un dépôt de plaintes, etc. un rebondissement, un « signe », dans le déroulement narratif d'un événement plus large qui l'englobe : l'accident, survenu quelques jours ou semaines plus tôt.

“ Des résultats d'expertise présentés hier aux membres du comité local indiqueraient que la surchauffe du produit chimique constatée en septembre serait due à un changement dans le procédé de conditionnement [Le Progrès du 15/12/2006] ”

“ Réuni hier après l'incident chimique survenu en septembre à l'usine Bayer, le comité local a fait remonter certaines attentes émises par la population, demandeuse d'informations [Le Progrès du 18/10/2006]. ”

Dans cette logique, la description de la réunion du CLIC ne rend compte que de ce qui a été dit à propos de l'accident.

“ Dans un premier temps, René Pich, PDG de SNF Floerger, a donné des nouvelles des blessés [Le Progrès du 28/11/2009]. ”

“ Le mancozeb, ce fongicide qui avait été en surchauffe était au cœur de toutes les questions [Le Progrès du 18/10/2006]. ”

“ Lors du comité local d'information et de concertation (CLIC) Bayer qui s'est tenu hier sur le site de l'usine à Limas, les cinq collèges formant cette entité (...) ont pu obtenir des éléments sur le comportement thermique du mancozeb après l'incident chimique survenu fin septembre [Le Progrès du 15/12/2006]. ”

“ Guy Françon donne son ressenti sur l'accident de lundi soir [Le Progrès du 25/11/2005]. ”

Dans les articles consacrés au plan de prévention sur les risques technologiques (PPRT), au plan particulier d'intervention (PPI), au projet de loi Bachelot ou à la campagne d'information SPIRAL, l'événement n'est jamais la création ou l'organisation d'une réunion du CLIC. Le CLIC est un objet ou un acteur parmi tant d'autres qui participent à un autre fait ou un autre événement.

“ Bauer CropScience présente peu de risques pour les riverains. C'est ce que révélait lundi à Limas, le plan de prévention des risques technologiques (PPRT), élaboré par l'entreprise, le préfet et le comité local d'information et de concertation [Le Progrès du 09/07/2010]. ”

“ À la fin de l'année, le premier plan de prévention des risques technologiques dans l'Ain verra le jour à Saint-Jean-de-Thurigneux. (...) des comités locaux d'information et de concertation verront le jour autour de chaque installation dangereuse [Le Progrès du 03/01/2003]. ”

“ Deux commissions locales d'information et de concertation (CLIC) ont été installées à Feyzin, où se trouvent la raffinerie de pétrole et Rhône Gaz, et à Pierre-Bénite (Atofina). 150 études de danger supplémentaires sont actuellement en cours [Le Progrès du 17/05/2003]. ”

Le CLIC est institué, ici, comme un exemple parmi une pluralité de dispositifs dans la gestion des risques industriels. Il n'est pas doté d'un critère d'importance assez fort pour figurer dans les sommets d'une hiérarchie de dispositifs. Cette représentation est renforcée par les articles qui mentionnent une décision quant à un CLIC, votée lors d'un conseil municipal. L'objet « CLIC », cité dans l'ordre du jour ou dans les décisions prises, n'est qu'un élément d'une longue liste.

“ À l'ordre du jour : désignation de deux représentants du conseil municipal au sein du comité local d'information et de concertation auprès de la société d'application des gaz à Saint-Genis-Laval. Ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société Auchan en vue de poursuivre l'exploitation d'un hypermarché et d'une station service (...) [Le Progrès du 20/05/2007]. ”

“ Ordre du jour : (...) Désignation du représentant de la commune dans le cadre de la création d'un comité local d'information et de concertation. Convention de partenariat avec l'association d'accueil familial des jeunes enfants de Villefranche Les petits lurons (...) [Le Progrès du 03/12/2005]. ”

“ Mardi soir, 84 chapitres étaient à l'ordre du jour de ce second conseil municipal qui aura duré plus de trois heures (...) Puis, plusieurs représentants ont été élus au comité local d'information et de concertation, au conseil d'administration de la foire de Lyon, au comité local syndical intercommunal « L'accueil », au syndicat mixte de la maison de retraite de Villette-d'Anthon ainsi qu'au conseil d'administration de la MAPAD « Les Landiers ». [Le Progrès du 04/04/2008]. ”

Deux types de titre d'articles cohabitent dans notre corpus à propos d'un conseil municipal. Le premier sert à l'information-service, une fonction typique de la presse locale. Le journal prévient la tenue d'une réunion en annonçant le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour : « Conseil municipal : la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu lundi 5 décembre à 18h30 » [Le Progrès du 03/12/2005]. Le second type ne concerne que des discours publiés après la réunion : le titre extrait un sujet abordé lors du conseil municipal. Ainsi, il classe les différents thèmes abordés et donne au thème mis en lumière dans le titre, une importance plus forte que les autres sujets mentionnés dans le corps du texte. C'est le cas, par exemple, d'un article du Progrès, daté du 20/12/2009, qui titre : « TOP: les élus socialistes refusent le vote en faveur du tracé long. ». Dans ce second type de titre, aucun ne mentionne le CLIC.

Finalement, seuls cinq articles sur les vingt-quatre font du CLIC l'objet principal de leur discours. Ainsi, l'article du Progrès du 05/12/2007 débute par la phrase :

“ Le Comité local d'information et de concertation informe les riverains sur les risques liés aux activités des installations classées, comme le Port Edouard Herriot [Le Progrès du 05/12/2007]. ”

Le programme de ces articles présente et décrit cette instance de concertation et d'information, justifié par sa mise en place ou sa création.

“ Un comité local d'information et de concertation vient d'être créé autour de la société Bayer Cropscience à Limas [Le Progrès du 24/05/2006]. ”

“ Le CLIC, c'est le comité local d'information et de concertation. Une structure de ce genre va être mise en place pour deux entreprises : Trafictir à Genas et Iva Essex à Meyzieu. [Le Progrès du 10/11/2009]. ”

“ Le CLIC Nord-Isère est lancé [Titre – Le Progrès du 14/09/2007]. ”

La réglementation indique que « le CLIC se réunit au moins une fois par an et, ou autant que de besoin, sur convocation de son président »¹⁹. Pourtant, seule la création ou la mise en place du CLIC a suscité sa médiatisation. La presse locale ne remplit pas sa fonction d'information-service en annonçant les réunions ou en rendant-compte des échanges qui y ont trouvé place. Le CLIC, dans la régularité de ses activités, n'intéresse pas la presse locale.

L'objet médiatique « CLIC » nécessite d'être associé à un évènement ou un fait pour être médiatisé. Seul, il ne détient aucune légitimité médiatique.

5.4.2 Quand la presse parle des CLIC

Informer plus que concerter...

Un article paraît dans *Le Progrès* du 24/05/06 à l'occasion de la première réunion d'un CLIC dans le Rhône (CLIC Limas – Bayer Cropscience). *Le Progrès* s'attache alors à expliquer les objectifs et les fonctions de ce comité local, comme l'annonce le titre de l'article : « Un CLIC pour tout savoir des risques industriels ». Mais, dans ce discours à vocation pédagogique, c'est la fonction d'information qui est mise en avant, comme le montre clairement le sous-titre de cet article : « L'un de ses objectifs est de mieux informer la population ». Cette focalisation médiatique sur la fonction d'informer du CLIC est présente dans l'ensemble des articles à son propos.

“ Un lieu d'échanges d'informations entre les différentes personnes concernées [Le Progrès du 08/01/2004]. ”

“ « Je tiens à vous assurer que le CLIC est un véritable outil d'information sur les entreprises classées », insiste ce dernier [le sous-préfet NDLR], face aux doutes émis par certaines associations [Le Progrès du 14/09/2007]. ”

“ Avant le lancement du premier PPRT, les élus et les riverains concernés semblent plutôt apprécier cette mise en place. Car si les anciens connaissent depuis longtemps les risques qu'ils encourent, les nouveaux habitants se posent souvent des questions [Le Progrès du 06/11/2007]. ”

S'il y a focalisation sur la fonction d'information du CLIC, le sous-titre cité mentionne que c'est un objectif parmi d'autres. D'autres articles achèvent cette focalisation en ne définissant le CLIC que par cette fonction.

“ Un CLIC, nommé plus exactement comité local d'information et de concertation, dont la mission est d'informer la population sur les installations à risques [Le Progrès du 27/06/09]. ”

“ Cette entreprise qui est classée Seveso II seuil haut doit informer la population. C'est pourquoi il existe un comité local d'information et de concertation qui se réunit chaque année. [Le Progrès du 14/10/08]. ”

“ Le Comité local d'information et de concertation informe les riverains sur les risques liés aux activités des installations classées [Le Progrès du 05/12/2007]. ”

“ Une cinquantaine de personnes se réunissent annuellement à l'occasion de ce CLIC dont le rôle est d'informer des mesures préventives prises par SNF face aux risques que présentent ses installations [Le Progrès du 15/09/2005]. ”

Dans les discours médiatiques à son propos, le CLIC est principalement un instrument d'information, une définition qui se fait donc au détriment de la fonction « concertation ». D'ailleurs, dans vingt-deux articles sur vingt-quatre, le terme « concertation » n'apparaît que dans la déclinaison du sigle « CLIC » en toutes lettres. Seuls *Le Figaro* du 03/01/2003 et *Le Progrès* du 05/12/2007 s'approprient le terme pour le décliner dans leurs propres discours. Mais son utilisation est remarquable :

“ CONCERTATION [sous-titre]. L'information des riverains de sites à risque n'est pas oubliée [Le Figaro du 03/01/2003]. ”

¹⁹ Loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

“ Cette instance de concertation est habilitée à se saisir de toute question concernant la sécurité des installations. Dans ce cadre, les exploitants sont dans l'obligation de communiquer au CLIC, au moins une fois par an, un bilan des actions de sécurité réalisées, des comptes-rendus des incidents et autres données de sécurité. En aval, le comité incite la population à participer aux réunions publiques organisées par les collectivités [Le Progrès du 05/12/2007]. ”

Malgré la présence du terme « concertation », c'est bien la fonction d'information qui est développée lors de chaque occurrence.

Information plus que concertation

Point clé

La fonction de concertation est donc effacée dans la définition médiatique de l'instance, voire amalgamée avec son rôle informatif : le CLIC sert, pour la presse écrite, à informer... Une question s'impose alors : Qui informe qui ?

Les acteurs du CLIC

La plupart des articles identifient les acteurs du CLIC tels que les liste la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, c'est-à-dire comme

“ cinq collèges – exploitants, salariés, riverains, administration et collectivités territoriales – [Le Progrès du 15/12/2006]. ”

Mais cette liste d'acteurs parfois incomplète renforce la confusion sur les fonctions du comité local. Ainsi, *Le Progrès* du 09/07/2010 juxtapose le préfet, l'industriel et le comité local l'information et de concertation, dissociant ainsi les deux premiers acteurs du comité.

“ C'est ce que révélait, lundi à Limas, le plan de prévention des risques technologiques (PPRT), élaboré par l'entreprise, le préfet et le comité local d'information et de concertation. ”

Le Progrès du 18/10/2006 qualifie, de son côté, le CLIC d'« interface entre population et élus », perturbant l'identification des acteurs qui le composent, alors que *Le Progrès* du 10/11/2009 et *Le Figaro* du 08/01/2004 effacent les riverains de la liste des membres.

“ Les CLIC sont composés de tous les acteurs gestionnaires du risque : service de l'État, représentants de l'entreprise, salariés, représentants de la commune et des communes riveraines, représentants d'associations locales de défense de l'environnement. Trente membres maximum sont nommés pour trois ans renouvelables [Le Progrès du 10/11/2009]. ”

“ Ainsi, industriels, collectivités locales, services de l'État, représentants d'associations d'habitants et du CHSCT pourront débattre ensemble des dangers qu'encourent la population en cas d'une explosion de la raffinerie [Le Figaro du 08/01/2004]. ”

Cette confusion autour des membres du CLIC contribue à brouiller leur identification et, donc, leurs activités. Ainsi, quand *Le Progrès* du 28/11/2009 explique que les

“ riverains et associations écologiques sont sortis rassurés de la réunion [du CLIC NDLR] qui s'est tenue hier en sous-préfecture, ”

on comprend que la confusion des acteurs vient renforcer celle relative à ses fonctions, contribuant à l'amalgame entre réunion d'un CLIC et réunion d'information où les habitants et autres membres ignorants viendraient s'informer. Cela est particulièrement remarquable dans un article du *Progrès* intitulé :

“ Risques industriels au port Édouard Herriot : s'informer en un clic. ”

dédié à cette instance d'information et de concertation mais qui sous-titre l'article avec l'accroche

“ Des réunions publiques pour la population [Le Progrès du 05/12/2007]. ”

5-4-3 En conclusion, un parcours inachevé jusqu'à la concertation

Ainsi, listes incomplètes d'acteurs, fonction de concertation éclipsée et faible visibilité des CLIC, construisent une figure médiatique brouillée et confuse des comités locaux d'information et de concertation.

Mais la confusion ne s'arrête pas là. Lors de la constitution du corpus de cette étude, une recherche par mot-clef a été opérée sur les bases de données de presse, telles que *Factiva* et *Europresse*. L'expression « Comité local d'information et de concertation » a été un des mots-clés utilisés. Cette expression a augmenté le corpus de cinq articles qui méritent d'être mentionnés.

Le sigle « CLIC » existe avec deux définitions différentes : « Comité local d'information et de concertation » ou « Centre local d'information et de coordination »²⁰. Or la presse écrite locale mélange parfois les définitions. Ainsi, cinq articles à propos d'un centre local d'information et de coordination parlent pourtant de « comité local d'information et de concertation ». Et si l'on se fie à ce que l'on lit, le Comité local d'information et de concertation serait « en direction des plus de 65 ans » [Le Progrès du 25/11/2008 et du 03/12/2008], il organiserait des réunions d'information sur le dépistage du cancer du colon et du sein [Le Progrès du 28/09/2012] ou sur la succession et la gestion du patrimoine [Le Progrès du 30/10/2011]. Plus encore, *Le Progrès* informe ses lecteurs, le 03/10/2006, de la fermeture, fin 2006, du Comité local d'information et de concertation de Feyzin.

“ Clap de fin pour le CLIC [Titre]. Le comité local d'information et de concertation de Feyzin cesse son activité, avant l'installation d'une structure similaire dans les maisons du Rhône [Le Progrès du 03/10/2006]. ”

Si la substitution des CSS (Commission de suivi de site) aux CLIC (Comité local d'information et de concertation) réduira l'amalgame que nous venons de rappeler, l'image confuse des CLIC ne peut se réduire à erreur de définition du sigle. Mais l'explication définitive ne peut pas non plus être trouvée par une analyse plus fine des discours. Il faudrait interroger les journalistes à l'origine des erreurs et des discours confus. Cependant, qu'elle soit le fruit d'une indifférence ou d'une méconnaissance, la découverte d'une figure médiatique incertaine du CLIC renforce la nécessité - en termes d'action publique - à promouvoir et clarifier les instances de concertation auprès des médias locaux, de leur service de documentation et des correspondants de presse.

Notre étude le montre, l'inscription du concept de « risque » dans les représentations a permis de réunir des acteurs autrefois en confrontation. Mais le mouvement de réunion ne semble pas achevé. En effet, le CLIC, comme dispositif à la fois d'information et de concertation, n'est décrit dans la presse que dans sa fonction informative, entraînant des erreurs autour de sa définition et à propos des acteurs qui y participent. La représentation médiatique du risque industriel ne semble donc pas être encore complètement entrée dans l'ère de la concertation comme processus auquel participeraient tous les acteurs sociaux concernés (y compris les médias, comme représentants ou « porte-parole » d'une opinion publique).

Les « poissons morts »

Une dernière et rapide analyse de la pollution du fleuve, sinistre récurrent lors de chaque décennie investiguée permet de conclure l'analyse des représentations médiatiques en cours dans les années 2000.

En 2005, un pêcheur professionnel fait analyser ses poissons pris dans le canal de Jonage, près du parc industriel de l'Ain. L'analyse révèle un empoisonnement aux PCB²¹, information que la presse locale reprend brièvement. Mais l'affaire émerge véritablement, l'été 2007, à la suite d'une série d'arrêtés préfectoraux interdisant la commercialisation et la consommation de poissons du Rhône. L'analyse des discours tenus par la presse entre 2007 et 2009 sur le sujet révèle une prédominance du thème discursif « communication ». Les acteurs ne détiennent pas le même savoir : il y a ceux qui savent et qui cachent, et ceux qui voudraient savoir mais à qui l'on cache l'information.

La presse écrite locale prend alors une position de dénonciation de l'inégalité dans l'accès à l'information, comme le montre ces exemples pris parmi beaucoup d'autres :

²⁰ <http://clic-info.personnes-agees.gouv.fr/clic/>

²¹ La réglementation désigne par l'abréviation "PCB" : les polychlorobiphényles, les polychloroterphényles, le monométhyl-tétrachloro-diphényl méthane, le monométhyl-dichloro-diphényl méthane, le monométhyl-dibromo-diphényl méthane, ainsi que tout mélange dont la teneur cumulée en ces substances est supérieure à 50 ppm en masse. Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Que-sont-les-PCB-Quels-sont-leurs.html>.

« Pollution du Rhône aux PCB : l'enquête ne dira pas tout » [Titre du Progrès, le 03/02/2009]

« PCB dans le Rhône : les médecins veulent savoir » [Titre du Progrès, le 05/03/2008]

“ Pour l'instant peu disert sur la question – il nous a précisé vouloir réserver la teneur de son rapport à ses collègues députés – l'ancien directeur du cabinet du maire de Meyzieu s'est contenté de lever une toute petite partie de ses conclusions [Le Progrès du 25/06/2008]. ”

“ « Lors d'une réunion en préfecture à Mâcon le 29 janvier, on nous a dit que la pollution aux PCB était avérée dans la Saône. On nous a demandé de garder le silence sous prétexte d'attendre des analyses de l'Afssa (...) » s'emporte Didier Bretin, président des pêcheurs professionnels du Rhône, de l'Ain, de la Saône et Loire et du Doubs, qui a décidé d'alerter les médias [Le Progrès du 05/02/2009]. ”

Les années 2000 sont marquées par la création des instances de concertation, mais cette réalité juridique et institutionnelle ne retrouve pas celle que décrivent les médias. Le CLIC, imaginé par le législateur et détaillé par les textes réglementaires (décret du 1^{er} février 2005, modifié le 7 juillet 2008, et circulaire du 26 avril 2005), poursuit plusieurs objectifs, dont l'un est de

“ faire émerger de nouveaux acteurs parmi les riverains, les associations et les salariés. Par son intermédiaire, il s'agit d'imposer un modèle de prévention des risques industriels qui accorde davantage d'importance à tous ceux qui n'ont en général pas voix au chapitre [Ferrieux et al. 2010, p.9]. ”

Si les discours médiatiques se fondent clairement sur l'idée que « le risque est l'affaire de tous », l'évolution attendue dans l'émergence des « sans voix » n'est pas constatée : la représentation du riverain mal-informé et sans parole subsiste.

L'analyse qualitative des discours invalide l'hypothèse que nous formulions au début de ce dernier chapitre (cf. section 5.4 : « les périodes précédentes auraient aménagé un contexte favorable pour l'installation, dans les années 2000, des instances de concertation, une décennie marquée par l'unité et le « faire ensemble » et non plus par la confrontation entre les victimes et les coupables, les sachants et les ignorants. »).

Le risque dans la presse écrite dans les années 2000

Point clé

La « conscience du risque » se maintient, dans les années 2000, sur une séparation entre les sachants et les ignorants, empêchant l'émergence d'un groupe unifié et œuvrant ensemble. Comme dans les années 1990, la presse locale persiste à envisager cette conscience du risque comme le résultat d'une communication unilatérale qui part de l'industriel ou des pouvoirs publics vers l'acteur local, et ce malgré les objectifs institutionnels et réglementaires visant à fonder la communication sur des logiques participatives et collaboratives.

Les années 2000 restent donc une période de « communication » sur le risque, une étape, peut-être intermédiaire, dans un parcours inachevé vers la concertation.

Conclusion

Le projet de recherche proposait – dans sa partie « analyse des médias » – d'étudier le rôle des médias dans la construction et la circulation de l'information sur les risques industriels. L'hypothèse était que les médias jouaient un rôle dans la fabrique des compromis en matière de sécurité et de prévention industrielles et que, pour comprendre la culture actuelle du risque et ses dispositifs de concertation, il fallait comprendre ce qui se jouait dans les discours sociaux les plus visibles dans l'espace public, *i.e.* les discours médiatiques. L'un des objectifs, plus précis, visait à comprendre la manière dont

“ *les acteurs en conflit étaient amenés à coopérer et in fine « vivre ensemble » dans la gestion du risque industriel ?* ”

L'analyse des discours médiatiques sur le risque industriel dans le territoire de la région Rhône-Alpes et, plus particulièrement celui du « couloir de la chimie », met à jour la dynamique discursive, symbolique, de la construction médiatique du risque. La configuration conflictuelle entre des victimes et des coupables, présente dans les années 1970 et du début des années 1980, se défait avec l'inscription du « risque » et de ses problématiques dans les représentations médiatiques. Sa construction dans les années 1980 et son installation définitive dans les années 1990 permet alors de glisser vers une situation de compromis : le risque et ce qu'il implique (disparition d'une cause déterminée) suspend le différend entre victimes et coupables et permet de fonder un compromis entre les parties jusqu'alors adverses. Mais le compromis est une situation précaire et fragile [Boltanski et Thévenot 1991, p.340] ; il est entretenu, par la presse écrite, à partir d'un contrat tacite de communication :

“ *un accord plus stable émergera une fois que tous les acteurs concernés par le risque industriel détiendront un savoir suffisant pour œuvrer ensemble.* ”

Or, avec la création, dans les années 2000, des instances de concertation, cette situation de compromis n'est pas dépassée ou stabilisée. Les discours médiatiques continuent donc à être en décalage avec la réglementation et le travail effectué dans les instances actuelles de concertation ; ils ne parviennent pas à informer pour permettre la construction symbolique d'un *modus operandi* commun à tous les acteurs impliqués par les risques industriels.

En effet, la réglementation indique que le comité local d'information et de concertation doit contribuer à l'amélioration de l'information sur le fonctionnement des installations mais qu'il

“ *n'a pas vocation à se substituer à l'exploitant ou aux pouvoirs publics qui ont obligation d'informer préventivement la population sur les risques et les réflexes qu'il faut avoir en cas d'accident [Circulaire du 26/04/05 d'application du décret n° 2005-82 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement].* ”

De la même manière, un rapport, commandité par la DREAL Rhône-Alpes, qui dresse un bilan du fonctionnement de trente-quatre comités locaux d'information et de concertation, fait apparaître que seuls 9% des cinquante-trois réunions étudiées abordent la question de l'information [Ferrieux et al. 2010, p.22].

Pourtant, l'information est au cœur de la définition du travail de l'instance de concertation par la presse écrite. Ce décalage avec la volonté politique à l'origine de la création de ces instances et le travail réalisé en leur sein invite donc à considérer le journaliste, non pas comme le porte-parole des acteurs politiques et institutionnels, mais comme le porte-parole de ses lecteurs. Une enquête sociologique réalisée, en 2012, auprès des habitants de zones à risques, destinataires des campagnes d'informations réglementaires, souligne ainsi la connaissance faible, voire nulle, des risques côtoyés au quotidien par les habitants [Goepfert et al. 2012, p.28-32]. L'analyse réalisée ici des discours médiatiques des années 1990 et 2000 montre clairement, dans la continuité de ces travaux, que les discours médiatiques se fondent sur une nécessité de réduire la méconnaissance des risques chez les habitants. L'enquête de 2012 indique que ces habitants, bien que peu informés, n'ont que très peu d'attentes en matière d'information.

“ Alors que la réglementation préconise de produire une « information appropriée », les concepteurs doivent composer avec une population qui ne s'intéresse pas vraiment à la question et n'exprime pas (voire ne pense pas être autorisée à exprimer) d'attente sur le sujet. (...) L'enjeu principal de l'information sur les risques industriels est moins de fournir des connaissances « prêtes à l'emploi » que d'intéresser et concerner le public [Goepfert et al. 2012, p.46]. ”

Le journaliste se positionne donc comme le porte-parole d'un lecteur *a priori* intéressé par les risques industriels, même si, dans les faits, les attentes supposées du lecteur ne sont pas vérifiées. Le journaliste traduit donc, depuis ses propres présupposés et les conditions spécifiques de production de son discours, ce qui se passe et ce qui se dit dans les autres sphères sociales et politiques ; il ne répond pas forcément à une demande de son lectorat. Il est donc un acteur autonome dans la gestion et la définition des risques industriels.

Ces éléments nous permettent donc de conclure sur les questions auxquelles devait répondre l'analyse des médias.

Nous avons vu, dans l'analyse détaillée des périodes, quels sont les médias – de presse écrite – impliqués dans la diffusion de l'information sur les risques industriels en Rhône-Alpes et, plus précisément, dans le « couloir de la chimie ». Nous avons également montré comment les médias relaient le travail réalisé dans les instances de concertation consacrées aux risques.

À la lumière de ce que l'étude a montré, nous pouvons maintenant proposer quelques mots de conclusion sur la façon dont les médias « pèsent » sur le débat public et jouent sur la configuration des discussions entre les différents acteurs. Et, sous ce point de vue, la conclusion est assez décevante. En effet, les médias semblent ne pas peser, même symboliquement, sur les discussions et sur les processus de concertation pourtant voulus par le législateur. La méconnaissance des processus de concertation est un premier frein manifeste au rôle que pourrait jouer les médias et il semble évident que ce point là pourra faire l'objet d'une recommandation dans la conclusion générale de l'étude.

Mais un autre élément semble devoir être noté, qui ne trouvera pas son amélioration dans une recommandation faite aux différents acteurs. La médiatisation du risque industriel obéit, de façon générale, à une appréhension ponctuelle et « spectaculaire » de ce que le risque peut provoquer – la catastrophe. Le suivi médiatique des « poissons morts du Rhône » est un bon exemple de cette logique médiatique. Suivre des processus non spectaculaires – de discussion, de concertation – implique une tout autre logique, qui ne répond plus à l'événementialité fondatrice du discours de presse. Cette logique autre supposerait que soit favorisée une connaissance et un intérêt des journalistes pour les instances de concertation, non seulement dans leurs objectifs participatifs et collaboratifs, mais aussi dans leurs actions locales et routinières. Elle supposerait également que soit encouragée, par l'information auprès des journalistes et organes de presse, la représentation d'une collaboration à l'œuvre, susceptible d'effacer, dans les discours médiatiques, les relations conflictuelles entre les différents acteurs du risque.

Sortir de l'événementialité pour aborder un discours susceptible de permettre la production d'un « accord stable » impliquerait, cependant, que les médias « entrent » dans le processus socio-politique (fassent partie des CSS ?) et renoncent à leur position d'extériorité. Or, cette position d'extériorité – de témoin s'efforçant d'être neutre – est ce qui constitue toute l'histoire récente du journalisme, notamment dans la presse régionale. Adopter, *ab initio*, une autre position suppose donc une révolution copernicienne du « faire » médiatique qui ne peut évidemment être accomplie par les seuls médias. Un changement plus général des modalités de l'agir démocratique – plus participatif, moins exclusif et, donc, plus communicationnel – pourrait permettre d'envisager l'entrée des médias dans la fabrique de la concertation.

Cadre théorique de l'étude

Assumer l'interdisciplinarité qui structure notre projet passe par un accord sur un cadre épistémologique général commun. L'approche constructiviste, partagée par les uns et les autres, offre ce socle commun, nécessaire au partage des hypothèses, des pratiques, des conclusions. Chez les analystes des médias, une véritable vulgate scientifique entoure la notion de constructivisme. Cette vulgate a conduit à en diluer le potentiel heuristique. Pour autant, de salvateurs débats contribuent actuellement à redéfinir les enjeux d'une telle approche et attirent l'attention sur les risques que courent les travaux qui prétendent « comparer » le réel et sa traduction médiatique. Dans ces travaux, le décalage est étudié en termes de biais et expliqué par les conditions de production. Un drôle de constructivisme puisqu'il alimente, en fait, une approche tout à fait positiviste du réel.

Les gestionnaires du risque, eux, ont longtemps adopté (et adoptent encore souvent) une « posture objectiviste » du risque. Ils peuvent aussi la combiner à une « posture culturaliste » [Coanus 2010, p. 427-433]. L'objectif est alors de comparer le risque « réel » et le risque « perçu ». Nous retrouvons ici la même difficulté que celle relevée dans les études relatives aux médias et qui s'attachent à « la représentation de », en sous-entendant l'existence d'un réel indépendant et objectif. Une telle perspective n'est pas satisfaisante ; et elle l'est encore moins quand l'on souhaite interroger le risque. Selon la posture constructiviste, le risque est construit. Dès lors, le regard du chercheur porte moins sur la réalité physique du risque et son appréhension scientifique que sur ce que les acteurs sociaux en font socialement et sur les enjeux sociopolitiques que leur interprétation du risque soulève. Informer sur le risque, c'est le faire exister. À ce titre, les discours médiatiques offrent une consistance symbolique aux risques : ils les rendent visibles dans l'espace public et les soumettent ainsi à l'évaluation des acteurs sociaux et de l'opinion. Le risque, en soi, est insignifiant et n'existe que

“ *relativement à un individu, un groupe social ou professionnel, une communauté, une société qui l'appréhendent (par des représentations mentales) et le traitent (par des pratiques spécifiques) [Coanus 1991, p. 15].* ”

Le risque n'existe que mis en discours ; il est le fruit de la communication qui s'institue entre un réseau d'acteurs qui partagent une même préoccupation (mais qui ont des intérêts, des motivations, des stratégies différentes).

L'approche revendiquée dans le cadre de ce projet ne conduit donc pas à comparer un réel objectif et un construit médiatique. Elle conduit à prendre en compte aussi finement que possible les processus de construction sociale du sens et le rôle des médias dans cette mise en circulation du sens dans l'espace public. En effet, médiatiser,

“ *c'est assurément faire passer une parole d'un espace à un autre, d'un univers social – où la parole a été produite selon des modalités propres à cet espace et pour les formes de publicisation spécifique qu'il ouvre ou requiert – à un univers autre : celui des médias [Delforce et Noyer 1999, p. 13-40].* ”

Les médias semblent ainsi assumer un rôle important dans la transformation d'un savoir expert en savoir de sens commun [Joffe 2005] ; ce faisant, sans doute participent-ils à la succession de traductions [Callon 1986, P. 169-208] qui relient industriels, experts, opinions, objet techniques... Si le discours médiatique constitue une modalité de la parole publique définie par des conditions de production spécifiques, il reste, avant tout, un lieu de rencontre entre des discours sociaux déjà tenus (dans d'autres univers sociaux). C'est ce que l'on pourra nommer l'assise interdiscursive du discours médiatique et sa réalité dialogique.

Bibliographie

- Arquembourg, J. (2011). *L'événement et les médias. Les récits médiatiques des tsunamis et les débats publics*. Éditions des Archives contemporaines, Paris.
- Barel, Y. (1986). Chapitre *Le social et ses territoires*, dans *Espaces, jeux et enjeux* (Auriac, F. et Brunet, R., Éd.), pages 131–139. Fayard-Fondation Diderot, Paris.
- Barthe, Y. (2003). Chapitre *Le recours au politique ou la problématisation par défaut*, dans *La politisation* (Lagroye, J., Éd.), pages 475–492. Belin, Paris.
- Barthe, Y. et Lemieux, C. (1998). Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique. Nouveaux chantiers, vieilles questions. *Politix*, 11(44):7–28.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991). *De la justification : les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- Brunet, R., Ferras, R., et Théry, H. (1992). *Les Mots de la géographie*. Reclus-La Documentation française, Paris.
- Bussi, M., Debeaurain, H., et S., F. (2001). Presse locale et organisations territoriales : la presse hebdomadaire régionale. *Annales de Géographie*, 110(619):284–302.
- Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'année sociologique*, 36:169–208.
- Cauhapé, M. (2008). Chapitre *Les territoires sinistrés par l'explosion d'AZF au prisme de la presse écrite*, dans *La catastrophe d'AZF : l'apport des sciences humaines et sociales* (De Terssac, G. et Gaillard, I., Éd.), pages 127–141. Lavoisier, Paris.
- Cefaï, D. (1996). La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseaux*, 14(75):43–66.
- Chabbal, J. (2005). Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public. *Politix*, 18(70):169–195. DOI : [10.3917/pox.070.0169](https://doi.org/10.3917/pox.070.0169).
- Charon, J. (1995). Les médias et les sources. Limites du modèle de l'agenda-setting. *Hermès*, (17):73–92.
- Coanus, T. (1991). Chapitre *La thématique contemporaine du risque : entre demande sociale et recherche scientifique*, dans *Le risque en montagne. Les réalités et les images*. Editions du CTHS.
- Coanus, T. (2010). Chapitre *Risques et territoires : food for thought*, dans *Risques et territoires. Interroger et comprendre la dimension locale de quelques risques* (Coanus, T., Comby, J., Duchêne, F., et Martinais, E., Éd.), pages 427–443. Lavoisier, Paris.
- Coanus, T., Duchêne, F., et Martinais, E. (1999). Les relations des gestionnaires du risque urbain avec les populations riveraines. Critique d'une certaine idée de la « communication ». *Annales des Mines*, (13):5–17. Série trimestrielle : Responsabilité et Environnement.
- De Certeau, M. (1980). *L'Invention du quotidien : Arts de faire*, volume Tome 1. Gallimard, Paris.
- Debarbieux, B. (2002). Chapitre *Figures (géo)graphiques et prospective. Les cartes, schémas et modèles au service du projet et de la prospective territoriale*, dans *Ces territorialités qui se dessinent* (Debarbieux, B. et Vanier, M., Éd.), pages 161–190. Éditions de l'Aube/Datar, Paris.
- Delforce, B. (2004). Le constructivisme : une approche pertinente du journalisme. *Questions de communication*, (6):111–134.
- Delforce, B. et Noyer, J. (1999). Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale. *Question de communication*, (22):13–40.
- Ferrieux, C., Le Naour, G., et Martinais, E. (2010). Les CLIC en Rhône-Alpes. Bilan et perspectives. Rapport technique, ENTPE-RIVES et Triangle. Disponible à http://www.clic-rhonealpes.com/medias/documents_didactiques/.
- Gamson, W. et Modigliani, A. (1989). Media discourse and public opinion on nuclear power : a constructionist approach. *American Journal of Sociology*, (95):1–37.

- Garraud, P. (1990). Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda. *L'Année sociologique*, (40):17–41.
- Gerbaud, D. (1996). La presse locale, facteur de cohésion sociale. *Communication et langages*, 109:10–16.
- Goepfert, E., Martinais, E., et Naour, G. L. (2012). L'information sur les risques industriels : quelles attentes, quels besoins ? Rapport technique, ENTPE-RIVES et Triangle.
- Gusfield, J. (2003). Chapitre *Action collective et problèmes publics (entretien avec Daniel Cefaï et Dany Trom)*, dans *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques* (Cefaï, D. et Pasquier, D., Éd.), pages 63–78. PUF, Paris, France.
- Healey, J. (2002). *Statistics. A tool for social research*. Wadsworth group, USA.
- Joffe, H. (2005). De la perception du risque à la représentation du risque. *Hermès*, 41:121–129.
- Krieg-Planque, A. (2003). *Purification ethnique. Une formule et son histoire*. CNRS Editions, Paris, France.
- Lascoumes, P. et Le Bourhis, J. (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, 11(42):37–66. DOI : 10.3406/polix.1998.1724.
- Martinais, E. (2007). La cartographie au service de l'action publique. *EspacesTemps.net*, Textuel. Disponible à <http://espacestems.net/document3643.html>.
- Metz, C. (1970). Au-delà de l'analogie, l'image. *Communications*, 15:1–10.
- Moirand, S. (2007). *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*. Presses Universitaires de France, Paris, France.
- Mélé, P. (2009). Chapitre *Identifier un régime de territorialité réflexive*, dans *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives* (Vanier, M., Éd.), pages 45–55. Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Peretti-Wattel, P. (2010). *La société du risque*. Repères. La Découverte, Paris, France.
- Peter L. Berger et Luckmann, T. (1966). *The social construction of reality*. Penguin Books.
- Torricelli, G. (2002). Chapitre *La carte (prospective) comme médiation symbolique*, dans *Ces territorialités qui se dessinent* (Debarbieux, B. et M. Vanier, M. d., Éd.), pages 145–160. Éditions de l'Aube/Datar, Paris, France.
- Tétu, J. (1989). *Le Journal quotidien*. Presses Universitaires de Lyon., Lyon.
- Tétu, J. (1992). Chapitre *Le territoire, entre frontières et réseaux*, dans *Les nouveaux espaces de l'information et de la communication*, pages 115–119. Centre de Recherche sur la documentation scientifique et technique, Villeneuve d'Ascq.

Reproduction de ce document

Ce document est diffusé selon les termes de la licence **BY-NC-ND** du **Creative Commons**. Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public selon les conditions suivantes :

- ▷ **Paternité.** Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'œuvre).
- ▷ **Pas d'utilisation commerciale.** Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.
- ▷ **Pas de modification.** Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.



Vous pouvez télécharger ce document, ainsi que d'autres dans la collection des *Cahiers de la Sécurité Industrielle*, aux formats PDF, EPUB (pour liseuses électroniques et tablettes numériques) et MOBI (pour liseuses Kindle), depuis le site web de la Foncsi. Des exemplaires papier peuvent être commandés auprès d'un service d'impression à la demande.



Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle

Fondation de recherche reconnue d'utilité publique

<http://www.foncsi.org/>

6 allée Émile Monso — BP 34038
31029 Toulouse cedex 4
France

Téléphone: +33 534 32 32 00
Twitter: @LaFonCSI
Courriel: contact@FonCSI.org





ISSN 2100-3874

6 allée Émile Monso
ZAC du Palays - BP 34038
31029 Toulouse cedex 4 - France

www.foncsi.org